



LE DEVOIR



LES ARTS

Incursion dans l'avant-garde du jazz
Page C 1

LES LIVRES

Balades littéraires:
L'Enquête, de Louis Hémon
Page D 1



VOL. XCI N° 142

LES SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 JUIN 2000

1.95\$ + TAXES = 2.25\$

Les couleurs de la Saint-Jean



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

NATHALIE, Jessica, Jessie, Vanessa et Myriam, danseuses à l'école Louise-Lapierre, se préparaient hier à jouer leur rôle de squeegees dans le cadre du défilé de nuit de la Saint-Jean, un défilé tout en couleurs cette année. Nos informations en page A 2.

IDÉES

Des antibiotiques aux gènes

La révolution génétique est en voie de chambarder le rôle du médecin, qui ne verra plus la maladie de la même façon. Après les antibiotiques, les connaissances sur le génome humain renferment d'immenses promesses dans le diagnostic et la prévention de certaines maladies. C'est ce que nous explique aujourd'hui, en page *Idées*, le docteur Pavel Hamet, directeur de la recherche au Centre hospitalier de l'Université de Montréal.



La révolution génétique

À lire en page A 9

LES SÉRIES DU DEVOIR

Vivement l'été!

L'été n'est là que depuis quelques jours, mais les journalistes du *Devoir* sont au travail depuis des semaines pour vous permettre d'y goûter pleinement. Déjà, on aura pu lire avec curiosité les premiers textes de la série *Destinations d'un jour* publiés tous les vendredis en page *Plaisirs*. Chaque semaine, nos journalistes vous proposeront une activité pour toute la famille à moins d'une heure et demie de Montréal, de Québec ou de Hull. Les maringouins sont en sus.

Tous les week-ends, vous pourrez rendre visite à quelques-uns de nos artistes dans leur milieu de vie grâce à la série *Un lieu, un créateur* publiée dans le cahier des Arts.

À la une du cahier *Livres*, nous vous invitons à découvrir divers textes jusqu'ici méconnus d'auteurs qui ont pourtant marqué l'histoire littéraire du Canada français. Arthur Buies, Octave Crémazie, François-Xavier Garneau, Louis Hémon et quelques autres dont nous avons déniché des chroniques, des nouvelles, des essais, des récits oubliés ou négligés, mais qui présentent encore aujourd'hui beaucoup plus qu'un intérêt strictement historique et incitent à revoir quelques idées reçues sur la littérature d'ici au XIX^e siècle, moins poussiéreuse qu'on ne le pense.

Dans le même cahier *Livres*, vous vous laisserez transporter dans différents pays du monde à travers les évocations d'écrivains de chez nous, grands voyageurs devant l'Éternel, qui ont livré leurs impressions à Aline Apostolska.

Dans une autre série hebdomadaire, nos photographes et correspondants en poste à Québec et à Ottawa vous feront visiter des *Lieux de pouvoir*, ces salles, résidences secondaires, terrasses privatives où se sont déroulés des événements qui ont marqué notre vie politique des dernières décennies. Le rendez-vous est fixé tous les mercredis en page *Horizons*, qui lance le second cahier.

Pendant ce temps, nos collègues de la section Économie se livrent à un exercice semblable à Montréal, haut lieu de ces déjeuners discrets entre grands de notre petit monde de la finance. L'équipe vous fera aussi rencontrer quelques-uns de nos jeunes entrepreneurs québécois de la nouvelle économie du Net. Puis, vous remonterez le temps dans une série de quatre textes rappelant quelques grands moments oubliés de l'histoire économique du Québec du dernier siècle. Tout cela dans nos pages économiques, les jeudis et samedis.

VOIR PAGE A 10: ÉTÉ

Le Devoir ne sera pas publié lundi en raison du congé de la Fête nationale

INDEX

7	78313100069	6	
Annonces.....	B 7	Idées.....	A 9
Avis publics.....	A 6	Monde.....	A 7
Bourse.....	B 6	Mots croisés.....	B 8
Carrières.....	A 4	Météo.....	B 2
Économie.....	B 1	Plaisirs.....	B 10
Éditorial.....	A 8	Politique.....	A 6
Fonds.....	B 4	Sports.....	B 9

L'ÉCHEC DE MEECH, DIX ANS PLUS TARD

Mulroney: l'histoire jugera durement «Chrétien et ses alliés»

L'esprit de l'accord est vivant, la réconciliation en moins

MICHEL VENNE
LE DEVOIR



Brian Mulroney

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'Accord du lac Meech n'est pas tout à fait mort en 1990, selon Brian Mulroney. «Dans le fond, on vit un peu avec Meech aujourd'hui», dit-il à l'occasion d'une rare entrevue cette semaine. Selon lui, les principes contenus dans cette entente sont de plus en plus respectés au Canada, y compris la reconnaissance du Québec comme une société distincte.

Mais le «sabotage» de cette entente par un petit groupe de politiciens dont faisait partie Jean Chrétien, ajoute-t-il sur un ton accusateur au cours de cet entretien avec *Le Devoir*, a privé le pays du bénéfice le plus précieux que cet accord durement arraché

aurait pu offrir: la signature du Québec au bas de la Constitution canadienne.

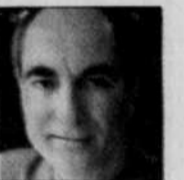
Cette signature, elle aurait représenté la réconciliation «dans l'honneur et l'enthousiasme» entre le Québec et le reste du Canada. Elle aurait permis au Québec «de se sentir accepté» à l'occasion d'une grande cérémonie officielle. Elle aurait eu «un effet dévastateur sur le mouvement souverainiste au Québec» qui n'aurait pu, par la suite, invoquer comme un argument en faveur de l'indépendance l'illégitimité de la Loi constitutionnelle de 1982.

L'ancien premier ministre est impitoyable envers «Jean Chrétien et ses alliés», en particulier le premier

VOIR PAGE A 10: MEECH

■ Lire aussi en page A 4

Gil Rémillard au Devoir: de la société distincte à la mondialisation



Gil Rémillard



Lucien Bouchard

Lucien Bouchard: il ne reste plus que la souveraineté

avait prononcé un discours deux mois plus tôt, le premier ministre a vanté le multiculturalisme canadien devant environ 300 personnalités françaises et canadiennes, dont Hubert Reeves et Julie Snyder.

«Pourquoi regarder et discuter du passé? Moi, je vis dans un pays qui va bien et qui progresse», a-t-il déclaré en conférence de presse. Selon Jean Chrétien, «la solution canadienne est bonne» et l'adoption de l'Accord du lac Meech n'aurait rien changé. «Les séparatistes seraient demeurés des séparatistes. Ils étaient opposés à Meech. Ils ont voté contre à l'Assemblée nationale. Ceux qui veulent faire la séparation du Québec, c'est

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

Chrétien ne regrette rien

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS



Jean Chrétien

Dix ans jour pour jour après l'échec de l'Accord du lac Meech, Jean Chrétien ne regrette rien. De passage à Paris pour la troisième et dernière journée de sa visite officielle en France, le premier ministre a déclaré qu'il avait ses raisons à l'époque de s'opposer à l'Accord du lac Meech, qui tentait de réconcilier le Québec et le Canada. Le premier ministre estime de toute façon qu'il ne faut plus regarder le passé.

Jean Chrétien inaugurerait hier à la Sorbonne une nouvelle chaire d'études canadiennes. Dans la salle où Lucien Bouchard

Le vote de l'Alliance se déroule dans un climat de confusion

MANON CORNELIER
ENVOYÉE DU DEVOIR À CALGARY

Le nombre de membres de l'Alliance canadienne qui ont dû être rayés de la liste de la région de Gaspé n'est pas de 700, comme l'affirmait en s'excusant le candidat à la direction du parti, Tom Long, mardi, mais bien de 1400, soit la moitié des personnes recrutées par son équipe, ont reconnu hier les deux coprésidents de la formation, Clayton Manness et Ken Kalopsis.

De plus, d'autres membres auraient été rayés des listes du parti dans d'autres régions du pays, mais les deux hommes ont systématiquement refusé d'en préciser le nombre, prétendant, d'un côté, ne pas le connaître et, de l'autre, qu'il était «infinitésimal comparativement au nombre total de membres, qui est d'environ 200 000».

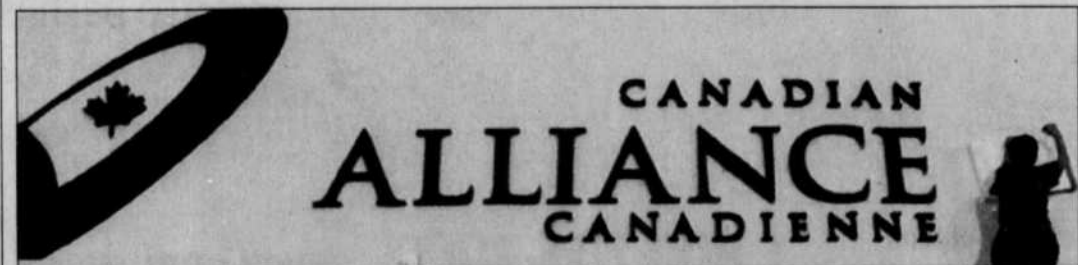
Ils n'avaient pas non plus pris de mesures pour corriger d'autres irrégularités relevées dans la ré-

gion de Calgary, personne n'ayant porté plainte. Un enquêteur privé, embauché par le député Deepak Obhrai, a découvert au moins 18 adresses données par des gens qui n'y résidaient pas. Un autre député albertain, Art Hanger, a pour sa part constaté une flambée du membership dans son comté.

Quant aux problèmes techniques qui troublent la tenue du vote téléphonique depuis mercredi et menacent le vote dans les bureaux de scrutin aujourd'hui, ils n'étaient pas encore complètement résolus hier. Malgré tout, les deux présidents ont dit qu'ils étaient «heureux du déroulement du vote téléphonique jusqu'à présent», 25 000 des 70 000 électeurs qui ont accès à cette méthode ayant exercé leur droit hier midi.

Dans le cas de Gaspé, M. Kalopsis a soutenu que les 700 adhésions douteuses supplémentaires avaient été retracées par l'équipe de Tom Long, qu'il a pris soin de féliciter pour son intégrité. Par contre,

VOIR PAGE A 10: ALLIANCE



La confusion aura sérieusement marqué la préparation du congrès de l'Alliance à Calgary.

10^e anniversaire

FESTIVAL DE TROIS
au cœur des mots

Tous les vendis du 31 juillet au 28 août 2000

Maison des Arts de Laval
1395, boul. de la Concorde ouest, Laval

Billet en vente - Maison des Arts de Laval (450) 667-2040
et Réseau Admission au (514) 790-1245

LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

Délégation générale du Québec

À Paris, qui donc pourra faire contrepoids à Raymond Chrétien?

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

« Si le Canada a besoin d'envoyer un poids lourd comme Raymond Chrétien en France, c'est peut-être parce que le Québec est plus présent politiquement qu'on ne le pense. » C'est en ces termes que le délégué général du Québec à Paris, Michel Lucier, brisant le mutisme qu'on a toujours exigé de lui, a exceptionnellement commenté jeudi l'annonce officielle de son départ, le 1^{er} octobre prochain.

Alors que les rumeurs semblent confirmer que l'ambassadeur canadien à Washington, Raymond Chrétien, sera bientôt nommé à Paris, on ne sait pas qui succédera à Michel Lucier. Ce dernier aurait probablement préféré attendre sa retraite dans un an pour partir. Mais il deviendra sous-ministre adjoint à l'immigration dans trois mois.

Pour le reste, Michel Lucier s'en tient au silence que lui ont toujours imposé ses fonctions. Alors que l'ambassadeur canadien, Jacques Roy, poursuit littéralement les journalistes, le délégué se refuse même à commenter les réductions d'effectifs qui semblent être pour l'instant la seule réponse québécoise à l'action tous azimuts d'Ottawa dans la capitale française.

Le nouveau délégué qui entrera en fonction en octobre devra en effet faire face à l'imposante présence canadienne (trois fois plus d'employés que la délégation et encore plus d'argent) avec trois postes en moins à la culture, à la coopération multilatérale et au cabinet du délégué. Un autre poste, aux communications, est aussi en suspens.

Le délégué refuse de faire le bilan public de son mandat. Disons tout de même qu'on lui doit la signature de six ententes régionales avec les principales régions françaises, dont la seule entente avec Rhône-Alpes envoie chaque année quelque 400 étudiants au Québec.

Nommé au moment où la gauche arrivait au gouvernement, le délégué a d'abord ramassé les pots cassés du référendum de 1995. Il a ensuite développé un réseau de contacts parmi les nouveaux ministres. Un travail plutôt réussi. Hier, les chefs des partis de gauche ne se sont pas déplacés pour rencontrer Jean Chrétien en visite officielle à Paris.

Nommé directement par son ami Lucien Bouchard, Michel Lucier a été pendant des années son sherpa auprès de la Francophonie. Faut-il y voir la source des frictions qui ont régulièrement opposé à la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin? Il est de notoriété publique que les deux s'ignorent et ne partagent pas leur carnet d'adresses.

À côté de ses prédécesseurs, le très effacé Claude Roquet et l'inexistant Marcel Masse, Michel Lucier a été perçu par la plupart des observateurs français comme l'un des délégués québécois les plus présents et les plus actifs. Une présence qui reste malgré tout sans commune mesure avec les gigantesques moyens de l'ambassade.

Reste à savoir qui viendra faire face à Raymond Chrétien, un ambassadeur qui n'a ni la délicatesse des salons parisiens ni la langue dans sa poche à ce qu'il faut croire. A Washington, il n'a pas hésité à appuyer ouvertement l'élection du démocrate Al Gore.

Les spéculations vont bon train sur le nom de l'éventuel successeur qui devra affronter le nouveau poids lourd du Canada à Paris. Les noms de Marie Malavoy, vice-présidente du PQ, Pierre Lampron, président de TV5-Amérique, Yves Duhaime, directeur de cabinet de Boutros Boutros Ghali, ont été évoqués. Certains ont même cité Jean-François Lisée, pourtant en disgrâce au Parti québécois.

La date du départ de Michel Lucier a probablement été repoussée en octobre pour se donner le temps de trouver la perle rare prête à faire plus avec moins.

Fête nationale du Québec

Un hommage à la culture autochtone

Une troupe de danseurs mohawks en vedette du défilé

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Qui aurait cru, en pleine crise d'Oka il y a dix ans, que des Mohawks participeraient un jour à la Fête nationale québécoise? Mieux, qu'un groupe de musiciens de Kahnawake serait mis à l'honneur dans le défilé de la Saint-Jean? C'est pourtant précisément ce qui s'est produit hier soir, avec la présence haute en couleur du groupe Les gardiens de la porte de l'Est.

Chaque année, dans le défilé de la Saint-Jean, un ou deux groupes de musiciens ou de danseurs est particulièrement mis en valeur. C'était la communauté chinoise il y a deux ans, les Caraïbes l'an dernier. Et puis cette année, grande première, l'honneur est allé à la communauté mohawk. « Ce qui est inédit, c'est la présence de Mohawks identifiés comme tels », affirme le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Guy Bouthillier.

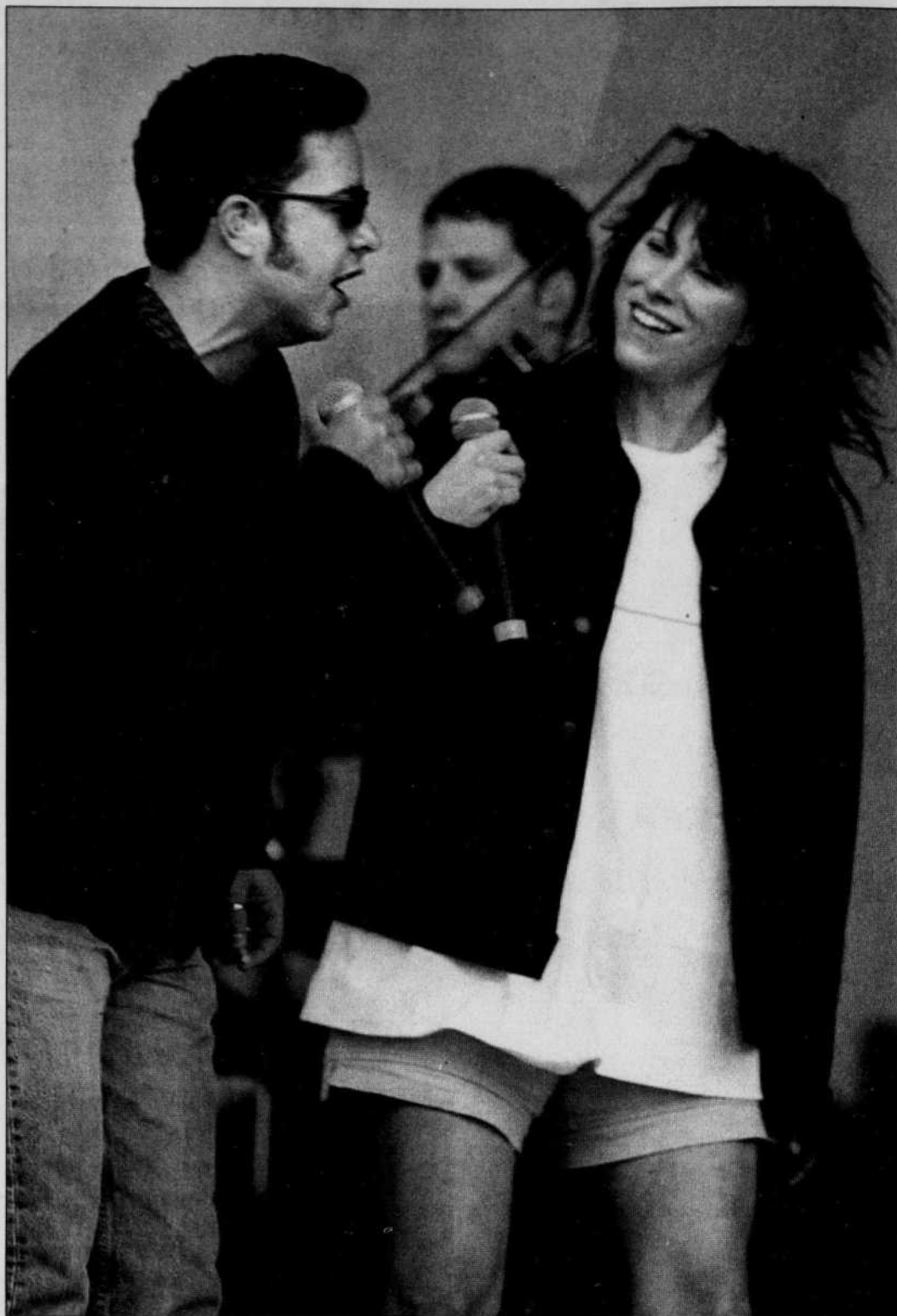
Il y a de la réconciliation dans l'air. « Il nous paraissait important que des gens de là-bas soient présents. En plus, cette année 2000 est la dixième après les événements d'Oka de juillet 1990, poursuit-il. Nous voulions que tout le monde sache que, dix ans après, l'esprit des rapports a changé à tel point qu'ils acceptent de fêter avec nous. »

Une main tendue vers la communauté mohawk s'imposait, d'autant plus que l'an prochain marquera le 300^e anniversaire du traité de la Grande Paix de Montréal, signé un certain 4 août 1701. Ratifié par les gouvernants de la Nouvelle-France et une quarantaine d'Amérindiens, « ce traité a permis le maintien de la paix en Amérique du Nord. C'est un grand document diplomatique [...]. C'est un moment capital dans l'histoire des rapports humains en Amérique du Nord », affirme-t-il. Un tableau rendant hommage à la culture autochtone dépeignait d'ailleurs la signature du fameux traité dans le défilé d'hier soir.

La communauté mohawk a interprété l'invitation de la Société Saint-Jean-Baptiste comme une tentative de réconciliation. Tom Dearhouse, responsable des relations publiques au conseil de bande mohawk de Kahnawake, qui participait hier à la réception donnée à l'hôtel de ville en présence du premier ministre Lucien Bouchard et du chef de l'opposition Jean Charest, y voit ce qui pourrait être le début de nouvelles relations. « On parle de réconciliation et cela fait du bien à entendre. Mais ce ne sont que des mots. Nous devons voir les gestes dans l'avenir. Si je crois que cela pourrait être un nouveau départ? Oui, je le crois. [...] Nous avons nos différences, mais nous devons maintenant passer à autre chose de manière respectueuse. » Entre autres choses, il envisage d'inviter des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste au traditionnel pow-wow annuel mohawk.

Le chef du conseil de bande mohawk de Kahnawake, Joe Norton, n'était pas présent hier soir, étant en voyage à l'étranger pour des raisons personnelles.

Mais avant d'être politique, la participation des Mohawks au défilé d'hier était surtout artistique. Tom Dearhouse a aussi souligné qu'il était d'abord venu pour encourager le groupe Les gardiens de la porte de l'Est. Même chose pour le groupe lui-même, qui ne voit dans sa participation aucune manifestation de patriotisme québécois. « Nous avons toujours participé à des festivités d'autres nationalités », affirmait Ni:Ne McComber, cogérante de la troupe. « Pour nous, c'est une manière d'être amical et de renouveler nos amitiés. »



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Éric Lapointe et Luce Dufault photographiés tandis qu'ils répétaient en prévision du grand spectacle de demain au parc Maisonneuve.



Rappel aux propriétaires d'armes à feu

Le 15 juin, la Cour suprême du Canada a confirmé que la Loi sur les armes à feu est constitutionnelle.

Donc, si vous possédez des armes à feu,

vous aurez besoin d'un permis avant la fin de cette année.



Nous pouvons vous aider.

Une équipe se rendra près de votre localité pour vous aider à remplir votre formulaire et prendre la photo pour votre permis.

Pour plus d'information et pour obtenir des formulaires et de l'aide à les remplir :

1 800 731-4000

www.ccaf.gc.ca

Canada

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Un ancien bâtonnier du Québec radié durant trente jours

L'avocat a été insouciant et négligent avec un client

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Un ancien bâtonnier du Québec, Bernard E. Blanchard, a été radié cette semaine par le Tribunal des professions pour une période de 30 jours pour «insouciance» et «négligence» à l'endroit d'un client qui lui avait versé une somme de 35 000 \$ en fidéicommis qui a été perdue parce que dépensée au delà du délai convenu par contrat.

Le tribunal a en outre imposé à M^e Blanchard de rembourser, outre les débours de première et deuxième instances, la somme de 35 000 \$ qui lui avait été confiée et qu'il a dépensée sans tenir compte, selon le tribunal, de ses obligations de fiduciaire.

L'histoire commence le 7 mars 1996 alors que Pierre Giroux, qui agissait pour Gestion Algir, et Roland Saba, agissant pour Saba International, une société dont le siège social est aux îles Caïmans, signent une entente en vertu de laquelle Giroux veut emprunter quelque 2,3 millions, garantis par l'immeuble en cause, situé à Longueuil, au 3180 du chemin Chambly.

Selon cette entente, Giroux a versé 35 000 \$ en fidéicommis à M^e Blanchard le même jour pour l'obtention des fonds et des garanties collatérales qui lui seront remboursées à même le versement de capital, le cas échéant. Si le capital n'est pas déboursé au bout de 90 jours par Saba, le fiduciaire doit remettre l'argent à Giroux.

M^e Blanchard versera finalement une somme de 20 000 \$ US à M. P. International le 10 juillet 1996 et une autre somme de 4000 livres sterling à Anglo American Ventures après le délai de 90 jours stipulé au contrat.

Dans un premier temps, le comité de discipline du Barreau a jugé M^e Blanchard coupable d'avoir utilisé cet argent «à des fins autres que prévu» et lui a imposé une radiation de 30 jours qui a finalement été exécutée en 1999 avant que M^e Blanchard ne puisse en appeler.

Le Tribunal des professions, invité à renverser la décision du comité de discipline à l'endroit de son ancien syndic, estime que le motif retenu pour le radier n'est pas valable puisqu'il n'était pas accusé sous ce motif et qu'il n'a pas été déclaré coupable de cette infraction. Il était donc «illégal de sanctionner l'appelant pour une infraction dont il n'avait pas été accusé ni trouvé coupable», estime le Tribunal des professions.

Cependant, le tribunal estime qu'«une radiation temporaire de 30 jours est justifiée» parce que M^e Blanchard «a déboursé les fonds seulement en fonction des informations de celui-ci [son client Saba] et sans aucunement demander l'autorisation ou l'avis dudit propriétaire des fonds [Giroux]. Il n'a donné aucun avis ou conseil au propriétaire des fonds et ne l'a pas avisé de son intention de les utiliser» hors du délai convenu.

Le tribunal ne retient pas le fait que le dépassement du délai de 90 jours n'a donné lieu à aucune demande de remboursement de Giroux, qui y avait dès lors droit.



Les ouvriers ont commencé à retirer toutes les poutres du viaduc en début d'après-midi hier.

Effondrement d'un viaduc

La 15 doit rouvrir ce matin

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Si le temps le veut bien, l'autoroute des Laurentides devrait être rouverte ce matin. Tout ce qui restait du viaduc du Souvenir, qui s'est effondré dimanche dernier, aura alors été évacué.

Une vingtaine d'ouvriers s'affairaient hier après-midi à retirer les huit poutres du viaduc, comme le coroner Gilles Perron, chargé de l'enquête, en avait fait la demande.

Les ouvriers n'ont pu commencer à évacuer les poutres qu'hier, vers 13h30. «Pour descendre les poutres en toute sécurité, il faut d'abord stabiliser la structure», ex-

pliquait hier Maria Soteriadès, conseillère en communications de Transports Québec, présente sur les lieux.

La stabilisation, commencée mardi, a été fortement retardée par le mauvais temps des nuits de mercredi et jeudi. Ainsi, si Transports Québec pensait que l'autoroute serait rouverte à la circulation hier en soirée, elle a dû repousser l'échéance à ce matin, les poutres n'ayant pu être déplacées dans les temps voulus.

On estimait hier que s'il ne pleuvait pas, toutes les poutres auraient été évacuées à 1h ou 2h ce matin. Une fois l'évacuation complétée, Transports Québec devait

s'occuper de retirer les lignes de marquage temporaire ainsi que toutes les balises mises sur place pour fermer l'autoroute. «Nous allons devoir remettre la 15 comme elle était avant, mais cela va prendre quelques heures», poursuivait Maria Soteriadès. Vers 8h ce matin, tout devrait être revenu à la normale.

Les poutres ont été déplacées sur le bas-côté de l'autoroute. Elles seront de nouveau déplacées la semaine prochaine dans un entrepôt de Saint-Eustache. C'est le coroner lui-même qui a exigé le démantèlement du viaduc, pour des raisons de sécurité d'abord mais aussi pour des fins d'enquête.

Bactérie E. coli

Costco retire le bœuf haché de ses comptoirs réfrigérés

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Après la chaîne Maxi et quelques autres marchés d'alimentation de la Montérégie, c'est maintenant au tour de Costco d'aviser le public de ne pas consommer le bœuf haché maigre provenant de ses entrepôts.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments tente de déterminer la provenance de la bactérie E. coli qui pourrait avoir contaminé 10 000 kilos de bœuf et précise que le bœuf haché maigre acheté dans différents entrepôts Costco de cinq provinces, dont le Québec, pourrait contenir la bactérie Escherichia coli O157:H7, la même qui a contaminé récemment l'eau de la municipalité de Walkerton, en Ontario.

Costco Wholesale, anciennement Club Price, a retiré volontairement ce produit du marché.

L'agence a été informée jeudi par Costco, après que plusieurs cas de maladie en Ontario eurent été signalés au siège social de l'entreprise à Washington, à l'indiquer le docteur Jean Kamanzi, chef de l'unité de contrôle des intoxications alimentaires à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

L'agence surveillera de près le rappel pour s'assurer que les produits contaminés seront retirés des étalages et inspectera les produits de plusieurs fournisseurs de viande canadiens et étrangers afin de déterminer la provenance de la bactérie.

Contestation judiciaire de la loi 101

Beaudoin s'étonne des sources de financement

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La ministre Louise Beaudoin qualifie de «troublantes» les informations dévoilées hier par Le Devoir au sujet de l'avocat Brent Tyler et du financement obtenu à l'insu des familles qu'il représente dans des causes pour un accès élargi à l'école anglaise.

«C'est bien que les gens le sachent», a-t-elle dit hier à Québec en pensant aux nombreux parents mécontents de ce genre de manœuvre. Disant ignorer elle-même ces faits avant jeudi, Mme Beaudoin pense qu'il s'agit en fait d'une «information publique, utile et nécessaire».

La ministre responsable de la loi 101 se dit contente de savoir maintenant qui paie pour ce combat entrepris pour l'accès à l'école anglaise et mené principalement par certains avocats, dont Brent Tyler. Les parents se doivent de savoir également, ajoute-t-elle.

Tout en reconnaissant qu'un

avocat doit être rémunéré pour ses services, elle qualifie de «troublante» le fait que des parents bien intentionnés, qui réclament l'enseignement en anglais pour leurs enfants, ne soient pas tenus informés par leur représentant juridique du financement de ses activités.

«Je partage sensiblement ce point de vue parce que c'est leur droit, aux parents, d'aller en cours, mais on voit qu'il n'y a pas de "free ride". Et il y a donc des gens qui ont un agenda politique et des arrière-pensées.»

Québec ne peut en rien intervenir, précise cependant la ministre Beaudoin, pour empêcher de telles manœuvres. Elle soutient que la loi 101 et l'enseignement obligatoire en français pour les nouveaux arrivants demeurent essentiels en raison de la démographie et de la précarité de la langue française au Canada et en Amérique.

Pour les parents, cependant, elle se dit préoccupée et plutôt en faveur d'améliorations à apporter à l'enseignement des langues secondes, le français comme l'anglais.

Ariette Corcos
Montréal, les Juifs et l'école

Pourquoi cette diversité d'écoles juives à Montréal? Comment se sont-elles développées? En 1930, le gouvernement du Québec a autorisé la formation d'une commission scolaire juive. Quelle fut la réponse de la communauté juive? Cette étude approfondie contribue de façon significative à faire la lumière sur ces délicates questions.

Prix des fondateurs de l'Association canadienne d'histoire de l'éducation 1998

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

PROFITEZ DE NOTRE GRANDE VENTE!

Centre de Commerce Mondial
281-7999
277, av. Laurier O.
277-7558

Stéphane VALIQUETTE S.J.

LE CHRISTIANISME

Collection LES GRANDES RELIGIONS.
80 pages - 8,70 \$

Les Éditions GUÉRIN
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Brochures sur les religions

Pour répondre aux besoins des écoles secondaires franco-ontariennes, le ministère de l'Éducation de l'Ontario s'adressait à Guérin, éditeur, de Montréal, en vue d'une soumission pour l'impression de cinq brochures scolaires sur le christianisme, le judaïsme, l'islam, le bouddhisme et l'hindouisme. C'était en 1985. Guérin, éditeur se tourne alors vers le Centre canadien d'œcuménisme pour trouver des auteurs pour ces cinq brochures scolaires. Le Centre me confie la tâche de coordonnateur pour la préparation des 5 brochures, moi qui avais été, pendant 8 ans, directeur du secondaire du Collège Sacré-Cœur, à Sudbury. En 1986, les 5 brochures sortent des presses de Guérin, éditeur. Brochures avec questionnaires et bibliographies pour les collégiens. Je compose moi-même celle sur le christianisme.

À la fin de 1999, j'apprends que ma brochure sur le christianisme est acceptée pour usage dans les écoles secondaires de toute la France.

Stéphane Valiquette, S.J.

Guilbert GUÉRIN, S.J.

Une pratique pastorale
Des Exercices spirituels en Asie orientale

La première étape (tome 1)
Partage d'une expérience

Traduit par K. F. Cheng

Une œuvre missionnaire.

128 pages - 16,50 \$

En vente au bureau d'édition Guérin, éditeur l'éc

• LES ACTUALITÉS •

L'ÉCHEC DE MEECH, DIX ANS APRÈS

Gil Rémillard au Devoir

Ne reste que la souveraineté, dit Bouchard

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le Canada et le Québec ont raté en 1990 une occasion extraordinaire lors de l'échec des négociations entourant l'Accord du lac Meech, estime le premier ministre Lucien Bouchard. Cependant, maintenant que ce «moment charnière» est bel et bien chose du passé, la seule porte de sortie pour le Québec est «vers le haut», et c'est la souveraineté. Meech représente une occasion qui ne se représentera tout simplement plus.

«C'est une occasion ratée comme ce n'est pas possible», a expliqué le premier ministre à Québec lors des activités entourant la Fête nationale. «[...] Ça arrive à des peuples, à des pays, à des collectivités. C'est arrivé dans ce terrible mois de mai-juin fatidique de 1990. Il y a quelque chose qui a fait déraiper [l'entente]. [...] L'histoire serait différente et elle reste à faire.»

Selon lui, pour les Québécois, soutient M. Bouchard, la solution est maintenant plus que jamais de s'assumer devant un Canada qui ne bougera plus. Quant à la responsabilité de l'échec de Meech et au fardeau de la preuve accablant Jean Chrétien, M. Bouchard donne raison à son ancien chef conservateur Brian Mulroney dans l'entrevue que celui-ci a accordée au Devoir.

«Si on devait identifier quelqu'un qui, pas à lui seul mais quand même, a essentiellement incarné l'opposition à Meech et un travail de sape pour le bloquer, un travail systématique, c'est [...] M. Chrétien. Je pense qu'il ne s'en cache pas, qu'il en est fier», a expliqué M. Bouchard.

Meech, c'est le souvenir d'une trahison, affirme-t-il également. Il a dû démissionner du gouvernement conservateur à l'époque et il a été le seul à le faire, a-t-il dit, en réponse aux propos du chef libéral Jean Charest, qui s'est lui-même senti trahi en 1990 par Lucien Bouchard.

«J'ai senti la trahison, a indiqué le premier ministre, pas personnellement, mais j'ai pensé que ce pourquoi on se battait avait été mis de côté au profit d'un marchandage obscur impliquant M. Chrétien, derrière des portes closes... Je ne sais pas ce qui s'est passé exactement.»

La souveraineté reste donc la seule solution, la seule porte de sortie pour le Québec, «vers le haut», a-t-il souligné. Le chemin du futur reste bloqué, pense-t-il, tant que les Québécois n'auront pas fait le choix du Québec.

«Tant qu'on n'aura pas décidé de franchir cet obstacle, ce sont des menaces de diversion, c'est un peu jouer à l'autruche.»

Une porte s'est fermée avec Meech, a-t-il ajouté, celle du Canada. Mais une autre s'est ouverte, celle du Québec, et il reste à saisir l'occasion de franchir le seuil, a-t-il rappelé.

«On a essayé très fort en 1995 de franchir cette porte vers le futur. Mais ça reste à faire, sans aucun doute.»

Devant quelques dizaines de convives représentant les consulats étrangers à Québec, M. Bouchard a parlé des «nouvelles aires de liberté» qui s'ouvrent pour le Québec en raison de récents succès économiques soulignés par la presse américaine. Il a répété que le Québec a le droit de parler en son propre nom sur la scène internationale et, abordant le thème de la souveraineté sans la nommer, il a repris les mots de l'écrivain Robert Lalonde sur ce qui reste à faire politiquement.

«Si on se lançait des fleurs pour dire tout le bien qu'on pense, à pleine tête, à plein pays. Après la fleur, tu le sais bien, vient le fruit.»



Lucien Bouchard

MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Celui qui était responsable des négociations constitutionnelles pour le Québec de 1986 à 1993 refuse de blâmer qui que ce soit en particulier pour l'échec de l'Accord du lac Meech, il y a dix ans. Dans la première entrevue qu'il accorde sur ce sujet depuis qu'il a quitté la politique, en 1994, Gil Rémillard soutient que l'accord est tombé pour un ensemble de facteurs, y compris certaines décisions du gouvernement du Québec, notamment l'adoption de la loi 178.

Au cours de cet entretien, tenu cette semaine dans un grand hôtel de Montréal, M. Rémillard a dit souhaiter que l'on ne reste pas braqué sur le passé. Même s'il a accepté de revoir les circonstances qui ont conduit à cet échec, il a préféré surtout évoquer quel serait le contenu d'un accord du lac Meech s'il était négocié en l'an 2000. À cet égard, la mondialisation de l'économie a complètement changé la donne, explique-t-il.

Un Meech 2000 aborderait principalement deux questions, dit-il: l'équilibre fiscal entre les provinces et le fédéral, et l'implication des provinces dans le processus de négociation des traités internationaux.

«Ce qui est beaucoup plus d'actualité que toutes les réformes constitutionnelles, dit-il, c'est de voir comment on peut mettre en place un fédéralisme de concertation où les provinces vont pouvoir travailler en collaboration avec le gouvernement, qui a la compétence sur les traités internationaux mais doit refléter aussi le point de vue des provinces parce que ces traités affecteront de plus en plus les compétences des provinces en matière sociale, économique ou culturelle», dit-il.

D'ailleurs, il rappelle que l'Accord du lac Meech comportait une clause que tout le monde a oubliée et qui imposait la tenue d'une conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie, au cours de laquelle ces questions auraient été abordées.

«Pour le moment», dit l'ancien ministre qui enseigne à l'ENAP en plus de pratiquer le droit comme avocat-conseil, «le Québec n'a pas besoin de modifications constitutionnelles ni pour protéger la langue, ni pour modifier le partage des compétences législatives.»

Canada, société distincte
À l'intérieur du Canada, la culture québécoise et la langue française sont protégées, affirme M. Rémillard, qui le constate à la lumière des décisions des tribu-

naux. Le combat pour la société distincte se porte en fait à l'étranger. Dans un Meech 2000, le concept de société distincte ne s'applique plus qu'au Québec au sein du Canada, «c'est rendu un concept au niveau international», dit-il. «Quand le Canada milite en faveur d'une clause de diversité culturelle, à toutes fins utiles, il emploie les mêmes mots que l'on a utilisés dans Meech: protéger et promouvoir... la culture canadienne par rapport à la culture américaine.»

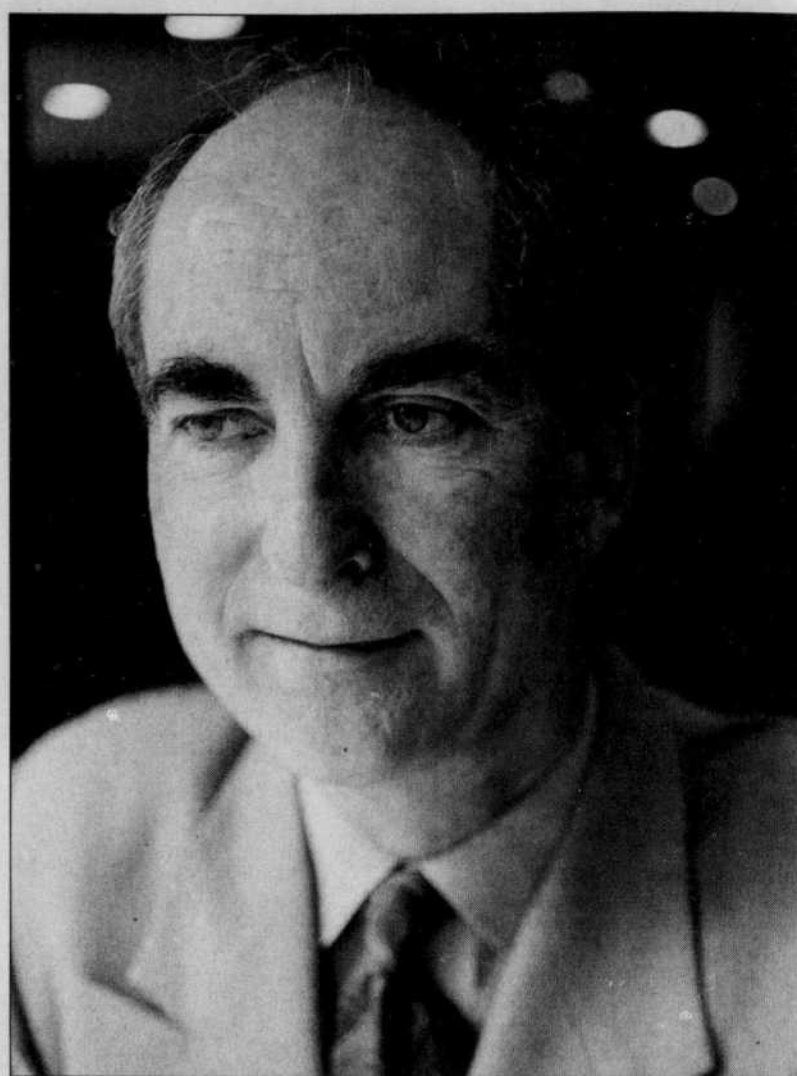
De toute façon, ajoute l'ancien bras droit de Robert Bourassa, «parler maintenant de changer le partage des compétences législatives, c'est complètement illusoire parce qu'on ne connaît pas quel va être la réelle signification des compétences qui vont pouvoir être exercées par les gouvernements nationaux par rapport aux organismes internationaux que l'on est en train de développer.»

Cela ne veut pas dire que l'autonomie des provinces n'est pas importante, dit-il. Au contraire, il faut la protéger. Mais «l'autonomie des provinces est menacée aujourd'hui non pas à cause du partage des compétences législatives mais à cause du partage fiscal. Il faudrait profiter du moment actuel où l'économie va bien pour repenser l'équilibre des ressources de fiscalité entre les provinces et le gouvernement fédéral.»

Si Meech est tombé, «c'est la faute à personne», affirme M. Rémillard. C'est plutôt le cumul de plusieurs circonstances. Bien sûr, il aurait été préférable qu'il soit ratifié parce que «toute la question de la souveraineté du Québec aurait été oubliée et on serait passés à autre chose.»

Meech a fait naufrage le 23 juin 1990. Mais il avait commencé à sombrer bien avant. Rendu à l'échéance, il aurait été impossible de se donner un peu plus de temps pour permettre à Terre-Neuve et au Manitoba de ratifier l'entente. «Le climat était gâté», dit M. Rémillard.

Au fil des ans, trop de choses s'étaient produites: les Acadiens s'y sont opposés, réclamant un statut distinct eux aussi, ce qui a conduit Frank McKenna à retirer l'appui du Nouveau-Brunswick; le Québec a obtenu le contrat d'entretien des CF-18 que convoitait le Manitoba, qui s'est senti floué; le premier ministre de Terre-Neuve a été remplacé par Clyde Wells, opposé à la clause de société distincte; Pierre Elliott Trudeau s'est mis de la partie en voyant son œuvre, la Loi constitutionnelle de 1982, attaquée; Terre-Neuve en voulait au Québec à cause du refus du gouvernement québécois de rouvrir le contrat de vente d'électricité de Churchill Falls.



ÉRIC SAINT-PIERRE LE DEVOIR

Gil Rémillard refuse de blâmer qui que ce soit pour l'échec de Meech.

Deux décisions de Bourassa

M. Rémillard refuse de blâmer M. Wells en particulier, ni M. Chrétien d'ailleurs. Il évoque cependant deux décisions du gouvernement du Québec qui ont pu avoir influencé le cours des choses.

D'abord, dit-il, la décision du premier ministre Robert Bourassa de ne pas participer à la conférence constitutionnelle de 1987 sur les autochtones, où devait être discutée leur autonomie gouvernementale, a «profondément» choqué les leaders aborigènes, qui ont réussi à bloquer la ratification de l'accord à la législature manitobaine grâce à la plume d'aigle d'Elijah Harper.

Ensuite, rappelle-t-il, l'adoption en

1988 de la loi 178 sur la langue d'affichage avec une clause dérogatoire a eu son effet. «Les membres du gouvernement du Manitoba nous avaient avertis qu'en adoptant cette loi, nous leur rendrions la tâche difficile. Ils nous demandaient comment ils allaient expliquer à leurs électeurs que la clause de société distincte pourrait empêcher les anglophones du Québec d'afficher en anglais sur la devanture de leur commerce. Quand on y pense, on ne peut pas leur jeter la pierre. Moi-même, la loi 178, je l'ai encore dans la gorge. Je n'ai jamais aimé cette loi, je trouvais que c'était aller trop loin, mais nous l'avons adoptée en pensant que c'était une étape vers ce qui existe aujourd'hui.»

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



POSTE DE PRÉSENTANT SYNDICAL

- Parfaitement bilingue (oral-écrit)
- Connaissance de l'industrie cinématographique au Canada
- Expérience en relations de travail et marketing
- Capacité de rédaction et de recherche
- Disponible dans les horaires et pour l'extérieur du Québec à l'occasion
- Faire parvenir votre cv au plus tard le 4 juillet au:

Syndicat des techniciens du cinéma et de la vidéo du Québec

4200 St-Laurent, bureau 911
Montréal (Québec) H2W 2R2
Télécopieur: (514) 985-2227
courriel: info@stcvq.qc.ca
www.stcvq.qc.ca



ORGANISATION DU BACCALURÉAT INTERNATIONAL

► RESPONSABLE ADJOINT(E) DU SERVICE DE TRADUCTION - FRANÇAIS

Salaires annuels: 20000 GBP

L'OBI recherche un ou une responsable adjoint(e) chargé(e) de la section française pour son service de traduction de Cardiff. Son rôle principal sera de contribuer à l'organisation des activités de traduction de l'anglais vers le français et l'espagnol et de veiller à la qualité de tous les documents produits en français par l'organisation.

Sous la tutelle de la responsable du service de traduction, le ou la responsable adjoint(e) sera à la tête d'une petite équipe de traducteurs francophones, fera des recommandations en matière de recrutement et d'évaluation des traducteurs externes et participera à la formation des traducteurs externes et internes. Il ou elle effectuera également des travaux de traduction et de relecture.

Ce poste est ouvert à des candidats diplômés d'université, de langue maternelle française et ayant une excellente maîtrise de l'anglais. Une qualification et une bonne expérience en traduction sont essentielles, tout comme une sensibilité aux différentes variations de la langue française à travers le monde. Une bonne connaissance du français canadien est particulièrement importante. Une expérience de travail dans le domaine de l'éducation serait avantageuse.

Ce poste à temps plein est basé dans nos bureaux de Cardiff, Royaume-Uni.

Pour poser votre candidature, veuillez envoyer votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation à: Mme P. Williams, Personnel Department, International Baccalaureate Organisation, Peterson House, Fortran Road, St Mellons, Cardiff, CF3 0WB ROYAUME-UNI

Télécopieur: (+44) 29 20 77 40 01 Courriel: recruit@ibo.org

Date limite de réception des candidatures: le 31 juillet 2000

L'Organisation du Baccalauréat International respecte les principes de l'égalité en emploi.

OFFRE D'EMPLOI

Commission scolaire de Montréal

Un conseiller ou une conseillère pédagogique en prévention de la violence

Six postes disponibles

Généralités

La Commission scolaire de Montréal est à mettre sur pied un important programme de prévention de la violence destiné à ses 170 écoles primaires et secondaires et à ses centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle ainsi qu'à ses services administratifs. Le conseil des commissaires a réservé une somme de 1,6 M \$ pour ce programme en 2000-2001. Il prévoit la formation d'une équipe de sept experts en prévention de la violence, dont la fonction sera d'établir une stratégie institutionnelle et de fournir du soutien aux initiatives locales des écoles, des centres et des services administratifs.

Nature du poste

1. Soutient et conseille les équipes-écoles dans la mise en place de leur programme de prévention de la violence.
2. S'il y a lieu, propose un ou des programmes de prévention de la violence au personnel des écoles ou des services administratifs et les conseille dans leur mise en application éventuelle.
3. Établit des liens et aide l'école à développer et entretenir des liens via un programme de prévention de la violence avec des organismes externes spécialisés dans ce dossier.
4. Organise des séances de perfectionnement.
5. Établit des indicateurs afin de permettre à une école d'identifier une situation de violence appréhendée.
6. Assiste, le cas échéant, le personnel et les parents d'une école dans la gestion d'une situation de crise générée par un ou des actes de violence: en collaboration avec l'équipe du programme d'aide au personnel.
7. Travaille conjointement avec la direction du regroupement afin de soutenir les écoles d'un territoire ou d'un secteur.
8. Collabore, dans le cadre de ses fonctions, avec «l'analyste avec la communauté» du regroupement au sein duquel il déploie ses services.
9. Élabore des recommandations à l'adresse des comités et instances de la Commission et collabore à la réalisation de mandats institutionnels.
10. Travaille avec l'équipe de conseillers pédagogiques en prévention de la violence, afin de s'assurer de la cohérence de l'ensemble des activités de la Commission dans ce dossier.

Qualifications requises

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dans un domaine pertinent.

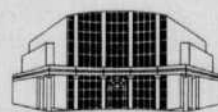
Traitement

Jusqu'à un maximum de 64,142 \$ selon l'expérience et les qualifications. Toute personne répondant aux qualifications et exigences particulières du poste et intéressée à soumettre sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 28 juin 2000, à 16 h 30, par télécopieur au (514) 596-6529 ou à l'adresse suivante:

Concours «Conseiller/conseillère pédagogique en prévention de la violence»
Bureau des services au personnel non enseignant
Service des ressources humaines
Commission scolaire de Montréal
3737, rue Sherbrooke Est, 2^e étage nord
Montréal (Québec)
H1X 3B3

Seules les personnes retenues lors de la présélection seront invitées, par téléphone, à se présenter à une entrevue comportant une question écrite. Aucun accusé de réception ne sera envoyé aux personnes qui posent leur candidature.

La CSDM souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes et les communautés culturelles.



Collège de la Chambre immobilière du Grand Montréal

Le Collège de la Chambre immobilière du Grand Montréal dispense, depuis mai 1993, des cours de niveau collégial destinés aux futurs agents et courtiers immobiliers de même que des séminaires de perfectionnement.

Le 1^{er} septembre prochain, il deviendra le Collège de l'immobilier du Québec.

Notre Collège est actuellement à la recherche d'un(e):

Adjoint(e) à la formation continue

Sous la responsabilité du directeur Développement et formation continue, la personne titulaire du poste exerce des fonctions de coordination et supervision des activités de formation continue, participe à l'élaboration et la mise sur pied de programmes et de cours spécifiques centrés sur les besoins de la clientèle. Elle contribue activement à la réalisation des activités du service de la formation continue dans les locaux du collège et à l'extérieur. Elle apporte également son soutien dans l'élaboration des procédures administratives, du budget, de la publicité et dans le développement des projets.

Exigences:

Diplôme universitaire de premier cycle dans le domaine de l'éducation des adultes ou de la formation. De 3 à 5 ans d'expérience pertinente. Bilinguisme. Excellente communication écrite et orale. Bonne connaissance de Word et Excel. Sens des responsabilités et degré d'autonomie élevé. Connaissance de l'industrie du courtage immobilier serait un avantage.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae en toute confidentialité avant le 14 juillet à l'attention des:

Ressources humaines
Chambre immobilière du Grand Montréal
600, Chemin du Golf, Île des Soeurs (Québec) H3E 1A8
par télécopieur au (514) 762-1854
ou à ginette.paulin@ccgm.qc.ca

Carrières
Professions

Renseignements: Christiane Legault, (514) 985-3316

• LES ACTUALITÉS •

PERSPECTIVES

Une amitié naturelle

Jean Chrétien a-t-il fait exprès de choisir la Sorbonne pour venir dire, le jour du 10^e anniversaire de la mort de l'Accord du lac Meech, que l'histoire est sans importance. Il fallait voir le premier ministre canadien sous les lambris de la vénérable institution et devant les éminents docteurs en toges, dont plusieurs sont historiens, expliquer maladroitement qu'il ne servait à rien de revenir sur le passé, de faire des bilans historiques, et que l'on regardait d'autant mieux vers l'avenir que l'on pratiquait l'amnésie historique.



Christian Rioux

Les historiens dans la salle ont dû avaler leur cravate tant les phrases du premier ministre semblaient anachroniques dans ce temple du savoir et de la mémoire qu'est la Sorbonne de Paris. L'image restera l'un des symboles de ce premier voyage en trois ans du premier ministre canadien dans la capitale française.

marque un resserrement réel des liens entre Paris et Ottawa. Il y a trois ans, Jean Chrétien était passé en coup de vent de l'Élysée à Matignon. À l'Élysée, on se souvenait encore de cette déclaration de 1995 dans laquelle il avait dit que Jacques Chirac avait autant de chance de se faire élire que le Québec de faire l'indépendance. C'était l'époque où le candidat à la présidence flirtait avec les souverainistes.

La visite du premier ministre, qui s'achève aujourd'hui, célèbre au contraire l'amitié qui unit dorénavant le président français et le premier ministre canadien. Les deux hommes étaient faits pour se rencontrer. Jean Pelletier, conseiller du premier ministre et ami personnel de Jacques Chirac, aura fait le reste.

Car au delà des programmes politiques, Jean Chrétien et Jacques Chirac sont des politiciens de la même trempe. On s'étonne de ne pas l'avoir remarqué plus tôt tant les points communs sont nombreux.

Les deux hommes ne sont pas entrés en politique pour défendre de grandes idées abstraites mais par amour du combat et avec une certaine sensibilité populaire. C'est à la force de leurs bras qu'ils se sont hissés où ils sont

sans hésiter à faire les compromis nécessaires.

Jacques Chirac n'est jamais plus à l'aise que lorsqu'il visite chaque année le Salon de l'agriculture, où il adore flatter le cul des vaches. Jean Chrétien, de son côté, n'est jamais si heureux que lorsqu'il peut serrer la main d'un électeur et lui parler de son cousin germain.

Chirac et Chrétien sont tous deux issus des régions périphériques. Le président français, qui fait carrière depuis 40 ans à Paris, se vante chaque jour de ses racines corréziennes. Il ne manque pas une occasion d'aller manger de la tête de veau sous l'œil des caméras dans les bistrot de son patelin d'origine. Jean Chrétien préfère aussi se faire photographier en pêchant sur le lac des Piles qu'en prononçant un discours à la Sorbonne.

Certes, le président français manie mieux l'imparfait du sub-

jonctif, mais les deux hommes sont aussi mal à l'aise l'un que l'autre devant les caméras de télévision. Ils donnent le meilleur d'eux-mêmes en campagne électorale, dans les assemblées de cuisine et les sous-sols d'église. Le combat politique est leur seule drogue et, entre deux campagnes, ils ont tendance à perdre la forme.

Chirac et Chrétien n'ont pas hésité à mettre de côté leurs idées quand la stratégie le dictait. Ainsi, l'opposition de Jacques Chirac au quinquennat s'est soudainement évanouie au moment où la gauche s'appretait à en faire son cheval de bataille. Opposé au libre échange nord-américain, Jean Chrétien n'a pas non plus hésité à changer d'opinion une fois élu.

Plus récemment, les deux hommes ont montré une capacité peu commune à s'accrocher au pouvoir. Jean Chrétien persiste et signe à la tête du Parti libéral mal-

gré la popularité de Paul Martin et l'opposition des électeurs de sa province d'origine. De son côté, Jacques Chirac s'accroche au pouvoir malgré la défaite de la droite aux dernières élections législatives et la déroute de son propre parti, le RPR, divisé par des luttes intestines.

L'usure du pouvoir est patente dans les deux cas. Chirac est poursuivi par les «affaires» de faux électeurs et de corruption à la mairie de Paris. Bien qu'à une autre échelle, Jean Chrétien est harcelé par l'opposition au sujet des généreuses subventions distribuées dans la région de Shawinigan.

Si le premier ministre a marqué des points dans la guerre de visibilité qui l'oppose au Québec à Paris, c'est largement à cause de ces liens tissés avec l'Élysée. À Matignon, par contre, les rapports demeurent plus froids.

La «troisième voie» que prône Jean Chrétien, après Tony Blair, n'a

rien pour plaire aux socialistes français. D'ailleurs, lorsque le premier ministre a donné rendez-vous jeudi matin aux chefs des formations politiques, tous les partis de gauche étaient absents sans exception.

Le nouvel ambassadeur, Raymond Chrétien, qui passera bientôt de Washington à Paris, aura certainement pour tâche d'élargir le spectre des contacts canadiens au delà des murs de l'Élysée où loge tout de même un président en sursis.

Cette nomination prestigieuse montre l'importance qu'occupe désormais Paris dans la diplomatie canadienne. Une importance qui ne concerne pas d'abord les liens économiques et stratégiques, mais qui a tout à voir avec la guerre de tranchées que se livrent le Québec et le Canada en France depuis au moins dix ans.

Au fait, que s'est-il donc passé il y a dix ans?

À la recherche de témoins pour un tournage

(Le Devoir) — Les victimes du suicide ne sont pas seulement les gens qui y laissent leur peau mais aussi, voire surtout, ceux qui restent. C'est pour dépeindre cette réalité trop souvent gardée sous silence que Lisa Fitzgibbons a décidé de réaliser un documentaire, en collaboration avec l'Office national du film, intitulé *Les Pleureuses*. Pour ce faire, elle cherche à faire parler des enfants, devenus adultes, qui ont dû affronter la perte d'un parent, afin de montrer comment, malgré cette perte, ils réussissent à réapproviser le bonheur. Les personnes intéressées à témoigner dans le cadre de ce documentaire sont invitées à communiquer avec Mme Fitzgibbons, à frais virés, au (416) 973-2163 ou par courriel au L.fitzgibbons@onf.ca

Québec fera sa place au Sommet des Amériques

(Le Devoir) — Le gouvernement Bouchard compte faire sa place au Sommet des Amériques, qui se tiendra à Québec au printemps de l'an prochain. La ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, veut s'assurer que le Québec sera bien représenté et participera à certaines discussions lors de ce sommet organisé par le gouvernement fédéral parce qu'il y sera notamment question d'éducation, un champ de compétence provinciale. Des représentants des deux gouvernements ont déjà entrepris des discussions à ce sujet, mais le Québec compte accentuer les pressions dans les semaines et les mois à venir pour assurer sa place lors de l'événement qui réunira 34 chefs d'État dans la capitale nationale en avril 2001.

EN BREF

MON PREMIER DICTIONNAIRE FRANÇAIS ILLUSTRÉ

Nathalie ELLIOTT

Mon premier dictionnaire français illustré

Un succès foudroyant.

1192 pages - 25 \$

Les Éditions GUÉRIN En vente dans toutes les librairies (514) 842-3481

UOMO

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc
(angle Laurier)
277-7558

GRANDE VENTE!

Pour hommes
Habits italiens
à partir de
299\$

Grande CÉLÉBRATION d'ouverture de notre 6^e magasin à Québec

RABAIS EXCEPTIONNELS PARTOUT EN MAGASIN !

parures de fenêtres

Venez voir le choix de parures de fenêtres le plus complet au Canada ou téléphonez notre service à domicile pour qu'un de nos conseillers en décoration vous rende visite.

331-5260

Parures de fenêtre* Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles

À partir de **1⁷⁹**

bain

Serviettes et accessoires* Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles

À partir de **1⁹⁹**

CANNON Fieldcrest

MARTEX STEVENS

table

Verres à pied en verre ou en cristal* Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles

À partir de **8⁹⁵**

Garantie

CHACQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE

Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %

matelas

Matelas* Choisissez parmi la plus grande sélection de Sealy et Simmons

À partir de **169⁰⁰**

La meilleure offre!
Ne payez ni la TPS ni la TVP* ou ne payez rien avant un an.

*Nous vous offrirons un rabais équivalent à la TPS et à la TVP sur nos prix.

Photographies présentées à titre indicatif uniquement.

literie

Draps Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles

À partir de **6⁹⁵**

lawrence SHEFTEX

GUESS? Cravill

Springmaid Dan River

MARTEX

literie • édredons de duvet • matelas • porcelaine • serviettes • appareils électriques • batteries de cuisine
stores • tentures • papier peint • service de décoration à domicile gratuit • articles-cadeaux
boutique pour bébé • tapis • cristal • cuisine • figurines • lits en laiton • et plus encore !

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

Service à domicile **GRATUIT** **331-5260**

Centre Rockland **341-7810**

Place Portobello Brossard **671-2202**

Les Galeries Laval **681-9090**

La Cathédrale (Centre-ville) **282-9525**

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas !

LE DEVOIR

POLITIQUE

Course à la direction de l'Alliance canadienne

Les candidats partagent les mêmes idées

MANON CORNELLIER
ENVOYÉE DU DEVOIR À CALGARY

Le Reform s'est transformé pour donner naissance à l'Alliance canadienne dans l'espoir, entre autres, que disparaisse son image peu prisée en Ontario de parti intolérant et socialement très conservateur. La campagne au leadership qui se termine a surtout montré qu'il est facile de ressusciter ces vieux démons réformistes.

Les questions morales se sont en effet révélées le principal point dont se sont servis les médias et les groupes de pression pour tenter de distinguer les candidats. On a rapidement su que le quatrième candidat, Keith Martin, était pro-choix mais que les trois meneurs sont opposés à l'avortement.

Comme dans presque tous les domaines, les différences se sont révélées une affaire de degré. Selon Steve Patten, qui est professeur de sciences politiques à l'université Trent, «la différence entre les candidats et celle entre le Reform et l'Alliance ne sont pas très frappantes». Y compris, à son avis, quand les enjeux moraux sont soulevés. «Le conservatisme social de Stockwell Day n'est pas très différent de celui de Preston Manning, mais il attire davantage l'attention des médias.»

Qu'il s'agisse d'avortement ou de peine capitale, tous les candidats s'en remettent à un dada de leur parti, les initiatives populaires, c'est-à-dire des mécanismes pour permettre aux citoyens de tenter d'obtenir la destitution d'un député ou la tenue

d'un référendum sur un enjeu important.

Tous les candidats ont dit que, si telle était la volonté populaire, ils tiendraient un vote sur l'avortement ou la peine capitale. Tom Long n'encouragerait toutefois pas pareille démarche. M. Day, lui, dit qu'il ne la découragerait pas. M. Manning dit simplement qu'il la respecterait. Mais M. Manning pourrait surprendre davantage puisqu'il dit que les droits du fœtus devront éventuellement être débattus au Parlement lorsqu'il faudra encadrer les nouvelles techniques de reproduction.

Stephen Harper, un ancien député réformiste qui a pris la direction de la Canadian Citizens' Coalition et qui appuie M. Long, reconnaît que les médias sont pour quelque chose dans l'attention portée aux enjeux moraux, mais il pense que M. Day a sa part de responsabilité. «M. Day a parlé de beaucoup d'autres choses, plus que tous les autres candidats à l'exception de Keith Martin, mais il a clairement décidé de ne pas éviter ces questions et son organisation cherchait des votes à partir de cela. Ça faisait clairement partie de leur stratégie», dit-il.

Tom Flanagan, un professeur de sciences politiques de l'Université de Calgary, qui fut directeur de la recherche du Reform au début des années 90 et qui appuie M. Day dans cette course, convient que M. Day, sans insister sur les enjeux moraux, a quand même su, avec peu de mots, donner l'impression aux groupes opposés au libre choix qu'il serait sensible à leurs préoccupations. «Cela peut, s'il gagne, lui causer des problèmes à l'avenir. Mais

cela a été efficace pour vendre des cartes», dit-il.

Ce fut aussi source de bavures. Un groupe très conservateur a même, sur son site Web, attaqué Tom Long pour avoir des homosexuels dans son équipe, identifié ceux qui l'étaient en plus de dénoncer ceux qu'il jugeait trop favorables aux gays. Stockwell Day, qui met en doute les bénéfices égaux offerts aux couples gays, n'a pas dénoncé avec sévérité ses supporters. M. Long était furieux, lui qui a la position inverse de M. Day en matière de bénéfices pour les couples homosexuels.

Une plateforme unique

Mais pour le reste de leur plateforme, «une fois passée la rhétorique, qui grossit les différences, on constate qu'ils se ressemblent une fois au gouvernement, quand viendrait le temps de légiférer», d'insister Steve Patten.

Ils sont tous pour un taux unique d'imposition, le remboursement de la dette (à un rythme varié), la réduction des impôts corporatifs, la restauration des transferts en espèces aux provinces, le respect intégral des compétences provinciales, le transfert de la langue et de la culture aux provinces, une réduction draconienne du rôle de l'Etat, la fin des subventions au développement régional et ainsi de suite.

L'insistance sur chaque sujet change avec le candidat. M. Long s'est fait l'apôtre du néolibéralisme en axant toute sa campagne sur la réduction draconienne des taxes et de la taille du gouvernement pour ainsi susciter la croissance. Ses autres points d'intérêt

étaient la santé et le durcissement des lois criminelles, comme de soumettre les jeunes de 10 et 11 ans à la Loi sur les jeunes contrevenants. En matière d'immigration, il suggère d'incarcérer tous les revendicateurs du statut de réfugié jusqu'à ce qu'ils soient entendus. Il soutient que leur statut serait déterminé en 90 jours.

M. Day a insisté beaucoup sur l'élimination de la dette en 50 ans au maximum, l'allègement rapide du fardeau fiscal des familles et le respect intégral des compétences provinciales, au point de suggérer le retrait d'Ottawa de la perception des impôts. C'est le candidat qui a offert la position la plus détaillée sur les relations fédérales-provinciales et le seul qui ait dénoncé jusqu'à la fin la publicité électorale contre les politiciens québécois.

M. Manning, lui, s'est fait discret, cherchant davantage à consolider ses appuis. Il a respecté pratiquement à la lettre le programme du parti et, par ricochet, le souhait des membres existants, réformistes de souche. Il insistait beaucoup sur son expérience et la nécessité de réformer nos institutions démocratiques.

La relative communauté de pensée des candidats était prévisible dans ce parti populiste: ils sont liés par un programme, défini par les membres. M. Day a toutefois fait le choix d'oser davantage, en offrant beaucoup plus de détails que MM. Long et Manning. Pour prouver sa connaissance des dossiers fédéraux, croit M. Patten. Pour attirer des nouveaux membres dans sa campagne, pense M. Flanagan.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@cam.org



Télé-Québec

La Société de télédiffusion du Québec, télévision éducative et culturelle publique d'expression française requiert des soumissions pour l'acquisition de l'équipement suivant:

APPEL D'OFFRES AO-4924

Un (1) magnéscope studio DVCPRO-50 Panasonic

Le magnéscope devra obligatoirement répondre aux spécifications et aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres. L'équipement devra être livré au plus tard quarante-cinq (45) jours après l'adjudication du contrat.

Seuls les fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Canada sont admis à présenter une offre.

Les documents seront disponibles à compter du mardi 27 juin 2000 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h au 1000, rue Fullum à Montréal, Québec H2K 3L7.

Le coût des documents est de 25,00 \$, non remboursable, payable en argent, par chèque visé ou mandat-poste à l'ordre de la Société de télédiffusion du Québec.

Toute soumission doit parvenir à l'adresse indiquée plus haut, avec la mention prévue aux documents d'appel d'offres, au plus tard le 7 juillet 2000 à 10 h, heure affichée à l'horodateur du 1000, rue Fullum à Montréal.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être acheminée directement à monsieur Robert Moffatt au (514) 521-2424.

LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC NE S'ENGAGE À ACCEPTER NI LA PLUS BASSE NI AUCUNE DES SOUMISSIONS REÇUES.

Jacques Guay
Chef du service des ressources matérielles

Appels d'offres



Service des travaux publics et de l'environnement

Appel d'offres

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275 rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal H2Y 1C6, pour:

Soumission: 8622

Réhabilitation de chaussées (fondation en pierre ou avec base stabilisée), revêtement bitumineux et reconstruction de trottoirs, là où requis, sur différentes rues de la Ville (P.R.R. 2000 - contrat no.2).

Date d'ouverture: 12 juillet 2000

Documents: Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 27 juin 2000 au Service: Travaux publics et de l'environnement au 700, rue Saint-Antoine Est, bureau 1.138, contre un paiement de 106 \$.

Dépôt de garantie: 140 000 \$

Cautionnement

Renseignements: Antonio D'Addario, ing., chef de l'unité conception

Vente de cahier des charges: Téléphone: (514) 872-3282 Télécopieur: (514) 872-2874

Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de: Ville de Montréal.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les soumissionnaires.

Montréal, 24 juin 2000

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO DE COUR: 97-16819, COUR MUNICIPALE, LE PERCEPTEUR DE LA COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL, partie(s) demanderesse(s), -vs-, ALI YORULMAZ, partie(s) défenderesse(s). Le 05 juillet 2000 à 10h00 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur au numéro 1030, rue Dollard, #5, en la ville de Longueuil, district judiciaire de Longueuil, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant



H&M DIAMOND ASS. INC.
345, AVENUE VICTORIA, SUITE 400,
WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z 2N2
TEL : (514) 483-2303
FAX : (514) 483-2373

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :

126543 CANADA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, antérieurement faisant affaires dans la ville de LaSalle, district de Montréal, province de Québec, au 2040, rue Pigeon.

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que 126543 CANADA INC. a déposé une cession le 7^{er} jour de juin 2000 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6^{er} jour de juillet 2000, à 14 h de l'après-midi, au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (Québec).

Daté à Westmount (QC), ce 22^e jour de juin 2000.

H & M Diamond & Associés, Inc. Syndics

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

en: 1 véhicule automobile de marque Chrysler, modèle Daytona, couleur noir, 2 portes, année 1988, immatriculé 145 FSH. CONDITIONS: ARGENT COMPANT. Lemoyne, le 21 juin 2000. PIERRE FAUBERT, huissier de justice, GRENIER POISSANT & ASSOCIÉS, huissiers, tél.: (450)466-2628.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (CIVILE): 500-02-017750-758. ALHOUSAINI BAH, partie

demanderesse. ROBERT BRODEUR, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution les biens de ROBERT BRODEUR seront vendus par huissier le 6 juillet 2000 à 10h00 au 5945, 358 Avenue, #4, Montréal, Qc. conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 1 téléviseur RCR Colortrak stéréo monitor noir à acc. 2 hauts parleurs brun à noir à acc. stéréo receiver RS-1040 Fisher à acc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Informations: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, ALBERTSON, LANDRY & ASSOCIÉS, huissiers, Tél.: (514)278-2414, fax: (514)278-9667 7012 boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q. H2S 3E2.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC (CRIMINELLE): 505-01-007974-963. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse. SMITH, IRVING, partie défenderesse. AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE. PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref

d'exécution les biens de SMITH, IRVING seront vendus par huissier le 6 juillet 2000 à 10h30 au 1705, ave Bourbonnière, Montréal, Qc. conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 2 hauts parleurs Technics noir à acc., 1 téléviseur RCR remote colortrak à acc., 1 Technics multi compact disc player noir à acc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Informations: MICHEL LANDRY, huissier du district de Montréal, ALBERTSON, LANDRY & ASSOCIÉS, huissiers, Tél.: (514)278-2414, fax: (514)278-9667 7012 boul. St-Laurent, suite 205, Montréal, P.Q. H2S 3E2.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE ST-HYACINTHE, COUR MUNICIPALE, NO 99-00806-3. Ville de Belœil, partie demanderesse, -vs-, Steve Bisson, partie défenderesse. Le 11^{ème} jour de juillet 2000 à 10h00 au 38 B St-François, Mc Masterville, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de: Steve Bisson, saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur à acc., 1 N Zenith 25 à acc., 1 vidéo Sansui à acc., 1 compact disque Technics à acc., 1 JVC RX309 am/fm synthétiseur à acc. etc. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Pascal Malenfant, huissier du district de Montréal, GAUCHER HUISSIERS, 10 St-Jacques #501, Montréal, Qc, H2Y 1L3. Tél.: (514)288-1554.

Daté le 21 juin 2000.

Johanne Serpone, CIP
Le Groupe Serpone,
Syndic de Faillite Inc.

7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 600, ANJOU
(Québec)
Tél.: 355-6553
Télex: 355-8423

H & M Diamond & Associés, Inc. Syndics

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Règlements

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 19 juin 2000, a adopté les règlements suivants:

00-114 Règlement permettant d'occuper en surplomb le domaine public avec une partie du bâtiment sis aux 350 et 352, rue Le Moine, et un escalier de secours y adjacent

00-115 Règlement modifiant le Règlement sur les opérations cadastrale (0-1) et le Règlement sur les dérogations mineures (D-1)

00-116 Règlement sur la fermeture d'une partie de la rue Joseph-A-Rodier située sur le côté nord-ouest de la rue Sherbrooke et au nord-est de la rue Curatteau

00-118 Règlement sur l'occupation, par la Fondation Québécoise du cancer, des bâtiments portant les numéros 2035-2043 et 2075, rue De Champlain

00-119 Règlement sur la modification et l'agrandissement, par le C.H.S.L.D. Bernans-Triest, du bâtiment portant le numéro 7905, rue Sherbrooke Est

00-120 Règlement sur l'occupation à des fins commerciales, du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 6997 à 7007, rue Beaubien Est

00-121 Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du projet des « Promenades Ste-Catherine » (6459)

00-122 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1)

00-123 Règlement sur les subventions relatives à la restauration et à la rénovation des

bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques

00-124 Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (PROCIM V) (S-11.3)

00-125 Règlement sur les subventions à la rénovation résidentielle (travaux mineurs)

00-126 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2000) (99-304)

00-127 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (U-1)

00-128 Règlement sur l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment portant les numéros 5000, 5004 et 5006, rue Saint-Denis

00-129 Règlement sur la fermeture de la partie de la rue de la ferme, située entre les rues Wellington et Saint-Patrick, ainsi que d'un passage, situé rue Bridge, au nord de la rue Wellington

00-130 Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'acquisition d'une unité résidentielle neuve (Nouveau programme) (S-4.1)

00-131 Règlement sur la fermeture comme rues et ruelle de parcelles de terrain situées au sud-ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste et au sud-est du boulevard Maurice-Duplessis

00-132 Règlement sur la subvention à la construction de bâtiments résidentiels localisés au centre-ville

Montréal, le 24 juin 2000

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

Dans l'affaire de la faillite de: 9080-7231 QUÉBEC INC. ayant opéré sous le nom de Créations Millenium Ent. 5602 boul. St-Laurent Montréal, Québec, H2T 1S8

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que la compagnie faillie est survenue le 15 juin 2000; et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 juillet 2000 à 10h00 heures, au bureau du syndic, 1085 St-Alexandre, #400, Montréal, Québec, H2P 5J4. Donné ce vingt (20) mai deux mil (2000).

Clauddette DUBE

PEIFFER & PEIFFER INC. syndic

ADRESSE: 1087 St-Alexandre, #400 Montréal, Québec H2Z 1P4 TEL: (514)393-8122

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de Gérard RICHARD, né le 7 mars 1951, en son vivant domicilié au 3600 avenue du Parc, appartement 828, en la ville de Montréal, province de Québec, et décédé le 25 décembre 1999 à Montréal. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt à l'étude BEAUCHAMP & GILBERT, NOTAIRES, au 1670 rue Sherbrooke est, Montréal, province de Québec, H2L 1M5. Montréal, le 20 juin 2000.

Cindy Gilbert, notaire

PRENEZ AVIS de la clôture d'inventaire des biens de la succession Laura Juliette Bouchard veuve de Lionel Le Matre Auger, décédée à Montréal, Québec, le 22 novembre 1998 et de l'adresse où peut être consulté cet inventaire:

Me Robert Côté, notaire
507, Place D'Armes,
Bureau 1300
Montréal (Québec)
H2Y 2W8

Montréal, le 22 juin 2000
Robert Côté, notaire

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de André ISABELLE en son vivant

domicilié au 1009 rue De Hambourg, ville de Laval, province de Québec, H7P 5J4, survenu à Laval le dix-neuf (19) mai deux mil (2000) un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, Claude Dube le vingt (20) juin deux mil (2000), conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au domicile de Claudette DUBE au 1009 rue De Hambourg, ville de Laval, province de Québec, H7P 5J4. Donné ce vingt (20) mai deux mil (2000).

Clauddette DUBE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-247565-999

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) GLENNA MACLEOD

demanderesse C. PHILIP RAYMOND COCKE

détendeur ASSIGNATION

ORDRE est donné à PHILIP RAYMOND COCKE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la publication de cette publication dans le journal "Le Devoir".

Une copie de la DECLARATION DE DIVORCE a été déposée au greffe de cette cour à l'attention de PHILIP RAYMOND COCKE. Place: Montréal Date: 9 juin 2000

Michel Pellienn greffier-adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-22-045809-004

PROCEDURE ALLEGEE COUR DU QUÉBEC chambre civile

Présent: greffier adjoint BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse

2420-4760 QUÉBEC INC. défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à la défenderesse, 2420-4760 QUÉBEC INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, salle 1.100, dans les trente(30) jours de la date de la publication du présent

2420-4760 QUÉBEC INC. demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à la défenderesse, 2420-4760 QUÉBEC INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, salle 1.100, dans les trente(30) jours de la date de la publication du présent

2420-4760 QUÉBEC INC. demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à la défenderesse, 2420-4760 QUÉBEC INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, salle 1.100, dans les trente(30) jours de la date de la publication du présent

2420-4760 QUÉBEC INC. demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à la défenderesse, 2420-4760 QUÉBEC INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, salle 1.100, dans les trente(30) jours de la date de la publication du présent

2420-4760 QUÉBEC INC. demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à la défenderesse, 2420-4760 QUÉBEC INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, salle 1.100, dans les trente(30) jours de la date de la publication du présent

2420-4760 QUÉBEC INC. demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à la défenderesse, 2420-4760 QUÉBEC INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, salle 1.100, dans les trente(30) jours de la date de la publication du présent

2420-4760 QUÉBEC INC. demanderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à la défenderesse, 2420-4760 QUÉBEC INC., de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

«Bouchez-la!»

Chinhoyi (AFP) — Le président zimbabwéen Robert Mugabe a demandé hier, dans un langage trivial, aux Britanniques de «la boucler», annonçant que les élections législatives se chargeraient de donner une leçon à l'ancien maître colonial. A la veille du scrutin, M. Mugabe, qui tenait son avant-dernier meeting électoral à Chinhoyi (120 km au nord-ouest de Harare) — où avait commencé en 1966 la guerre de libération —, a déclaré devant quelque 10 000 personnes enthousiastes qu'aucune critique ne l'influencerait ou le diminuerait. Confiant dans la victoire de son parti, la ZANU-PF, dans cette élection qui constitue un défi difficile face au nouveau mouvement d'opposition, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC) Robert Mugabe a prédit que le premier ministre britannique Tony Blair recevrait un choc.

Appui des Verts

Münster (AFP) — Les députés des Verts allemands ont voté à une large majorité, hier lors de leur congrès à Münster (ouest), en faveur du compromis négocié par le gouvernement et les industriels sur l'abandon du nucléaire civil. Sur les 672 députés du parti écologiste présents, 433 ont voté pour l'accord, 227 contre, six se sont abstenus, et six votes ont été invalidés. Un refus de ce compromis, atteint le 14 juin après un an et demi d'après-pourparlers, aurait mis en péril la coalition gouvernementale du chancelier social-démocrate (SPD) Gerhard Schröder, au pouvoir en Allemagne depuis la fin 1998, et dont les Verts sont partenaires. L'accord, négocié à Berlin par le chancelier en personne et les industriels du secteur, stipule que chacune des 19 centrales nucléaires allemandes aura une durée de vie de 32 ans, à compter de la date de son entrée en service. La dernière centrale nucléaire en activité devrait en principe mettre la clef sous la porte en 2021.

Paix armée?

Gaza (AFP) — Les dirigeants palestiniens ont accusé hier soir Israël de négliger un règlement pacifique et de se préparer à une «solution militaire» en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Dans un communiqué publié à l'issue d'une réunion à Gaza, les dirigeants palestiniens ont affirmé qu'Israël avait «envoyé des renforts militaires dans les territoires palestiniens et armé les colons juifs».

Recette japonaise

Tokyo (AP) — Une économie morose, une dette publique en hausse et le premier ministre le plus impopulaire depuis des années... Dans bien des pays, ce cocktail serait synonyme d'échec électoral. Pas au Japon, où le Parti libéral-démocrate (PLD, conservateur), au pouvoir presque sans discontinuer depuis 1955, devrait remporter sans coup férir les législatives de demain. Malgré son terne bilan, le PLD ne devrait même pas subir de pertes significatives à la Chambre basse du Parlement, la Diète, qui va subir une cure d'amaigrissement à l'occasion du scrutin, avec un hémicycle réduit de 499 à 480 sièges.

Exécuté jeudi soir en clamant son innocence

Graham va hanter Bush et Gore
Les organisations anti-peines capitales se mobilisent

Après Gary Graham, les exécutions vont se poursuivre au Texas à raison d'un condamné à mort par semaine en moyenne jusqu'à l'élection présidentielle, le 7 novembre prochain. En plein débat national sur la peine capitale, la question devrait poursuivre George W. Bush, le gouverneur de l'État et candidat républicain à la Maison-Blanche, durant la campagne. L'application de la peine de mort au Texas, État où l'on exécute le plus, apparaît comme une indication de la personnalité de M. Bush et de la manière dont il pourrait gérer les affaires du pays depuis la présidence.

AGENCE FRANCE-PRESSE
ASSOCIATED PRESS

L'exécution, jeudi soir, du Texan Gary Graham, qui a clamé son innocence jusqu'à son dernier souffle, ajoute de l'eau au moulin des détracteurs de la peine de mort aux États-Unis, qui vont tenter d'en faire un enjeu majeur de la campagne pour les présidentielles.

«Graham va hanter les deux candidats à la Maison-Blanche», promet Steven Hawkins, président de la Coalition nationale contre la peine de mort, une organisation fondée à Washington en 1976. Selon lui, il s'agit du «cas le plus flagrant d'un innocent conduit à la mort». Le doute persistant autour de la culpabilité de Graham, condamné en 1981 pour assassinat sur la base d'un seul témoignage oculaire, interpelle les nombreuses associations opposées à la peine capitale.

Le *New York Times*, dans un éditorial virulent, dénonçait également hier une «erreur irréversible».

Le journal s'en est pris au gouverneur du Texas et candidat républicain à la présidence, George W. Bush, mais n'a pas non plus ménagé son adversaire démocrate, le vice-président Al Gore, également favorable à la peine de mort.

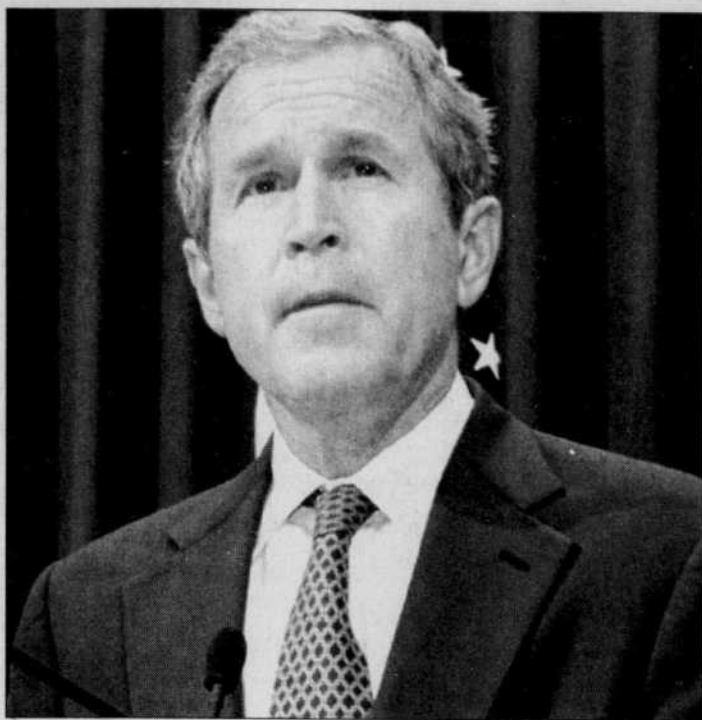
«Gore et Bush se présentent comme des dirigeants conduits par des principes moraux. Mais quelle que soit la référence morale, il ne peut y

avoir de marge d'erreur quand l'État prend une vie humaine», a écrit le quotidien. Les circonstances de la mort de Graham, qui a lutté avec ses geôliers pour ne pas mourir, posent également problème aux organisations anti-peine capitale. «Ceux qui sont opposés à ce châtiment vont se rappeler de la façon dont il est mort. Graham va devenir un symbole. Car Bush est celui qui a prétendu qu'aucun innocent n'avait été exécuté depuis qu'il a été élu gouverneur», en 1995, a affirmé Steven Hawkins.

Pour William Broaddus, membre du comité directeur du Constitution Project, opposé à la peine capitale, il ne fait pas de doute que l'affaire Graham «va être utilisée durant la campagne électorale». «Graham est désormais un point de ralliement. Des factions de plus en plus larges de la société mettent en doute l'application de la peine de mort», estime-t-il.

Robert Meeropol, fils des époux Rosenberg, Julius et Ethel, exécutés pendant la «chasse aux sorcières» menée par le sénateur anticommuniste Joseph McCarthy, considère que le gouverneur Bush, qui se présente comme un «républicain compatissant», devrait être rebaptisé «Governor Death» (gouverneur de la mort).

«Les circonstances autour de la mort de Graham sont encore plus horribles que l'exécution elle-même», écrit-il dans un communi-



George W. Bush: «Governor Death»?

JOHN HEALEY REUTERS

qué. Selon les témoins ayant assisté à l'exécution dans la prison de Huntsville, Graham était menotté pendant son exécution, sa tête sanglée et son corps couvert d'un grand drap. Le porte-parole de la prison, Larry Fitzgerald, a reconnu qu'il avait dû être extrait de force de sa cellule et qu'il avait fallu une longue minute pour l'attacher sur la table d'exécution. «Cette exécution va encourager les mouvements qui se battent pour l'abolition de la peine de mort à œuvrer pour un moratoire sur cette question», affirme Dylan Grymes, de l'organisation Equal Justice USA Moratorium Now. Peu avant l'exécution, George W. Bush avait avalisé le refus de la commission des grâces et de la Cour suprême de faire preuve de clemence.

«Après avoir considéré les faits, je suis confiant dans le fait que justice

est faite», avait-il dit. Ce à quoi le *New York Times* répliquait hier en évoquant les 135 condamnés exécutés au Texas depuis que Bush est gouverneur: «Cela défie le bon sens que de prétendre que le Texas [...] a pu procéder à un nombre si important d'exécutions sans faire une seule erreur.»

Malgré tout, une majorité de Texans pensent que leur État a déjà mis à mort une personne innocente, selon un sondage publié jeudi. Les Texans continuent néanmoins à soutenir largement (73 %) la peine capitale. À l'échelle du pays, ce soutien a cependant reculé à 66 %, son plus bas niveau depuis 1981. Le gouverneur de l'Illinois, George Ryan, lui aussi républicain, a du reste décidé un moratoire sur les exécutions dans son État en raison de plusieurs erreurs judiciaires.

Trente secondes de résistance

FRANÇOIS ROUSSELOT
LIBÉRATION

New York — Dans la moiteur de la nuit texane, les témoins de l'exécution sont venus au micro livrer des images qu'ils n'oublieront jamais et que les caméras de télévision n'ont pas pu filmer. Celles d'un homme qui a résisté pendant trente secondes avant qu'on le sorte de sa cellule, qui s'est battu quand on l'a attaché. Un homme en colère, qui a plaidé son innocence et a crié avant de mourir qu'il participait au génocide des Noirs en Amérique, que ce n'était ni plus ni moins qu'un meurtre sanctionné par l'État. Puis, à 20h49, heure du Texas, Gary Graham a été exécuté par injection létale à la prison du Texas, après trois ultimes appels rejetés par la Cour suprême, la Cour d'appel d'Atlanta et un juge d'Austin.

Jamais peut-être depuis le cas, en 1998, de Karla Faye Tucker, la première femme à être exécutée au Texas depuis la guerre civile, une exécution n'avait engendré une telle émotion et une telle mobilisation aux États-Unis. Pour les opposants à la peine de mort, l'affaire Gary Graham représente toutes les défaillances d'un système judiciaire aujourd'hui vivement critiqué. Arrêté en 1981 pour le meurtre d'un dealer de drogue sur le parking d'un supermarché de Houston, il avait été condamné à la peine capita-

le sur la foi d'un seul témoignage, celui de Bernadine Skillern, qui avait observé l'assassinat depuis sa voiture.

Entre-temps, il a été révélé que deux autres témoins présents sur les lieux du meurtre avaient disculpé Graham et que l'arme trouvée en sa possession n'était pas celle du crime. Autant d'éléments que l'avocat de Graham, Ronald Mock, n'avait pas même évoqués durant son procès. Ce même Ronald Mock a depuis été accusé de ne pas avoir défendu son client, et la presse américaine a révélé qu'il avait été réprimandé à cinq reprises par l'ordre des avocats.

Mercredi soir, c'est la commission des grâces du Texas la première qui avait refusé d'accorder un sursis ou de commuer la peine, recommandant ainsi à George W. Bush, le gouverneur du Texas et candidat républicain à l'élection présidentielle, d'avaliser l'exécution. À Austin, sur un ton grave et solennel, Bush a déclaré que «Gary Graham avait eu un accès juste et total aux cours [d'appel] fédérales et de l'État». Avant de rappeler que son cas avait été revu par 33 juges en dix-neuf ans et d'assurer:

«Tout cela considéré, je suis sûr que justice a été faite.» Durant de longues minutes, George Bush est revenu sur le passé de délinquant de Graham, qui avait avoué avoir participé à dix cambriolages et attaques à main armée dans la semaine précédent l'assassinat de Bobby Lam-

bert. Il avait blessé plusieurs personnes et reconnu le viol d'une femme. Des éléments repris hier par tous les partis de la peine de mort, qui ont assuré que «Graham était un individu dangereux, qui méritait sa sentence».

Il y a dix jours, une étude de la Columbia University montrait que, sur les vingt dernières années, les cours d'appel américaines avaient dû annuler 68 % des condamnations à mort prononcées du fait d'erreurs judiciaires. Parallèlement, une équipe d'avocats prônant l'utilisation des tests ADN pour les cas litigieux a entraîné la libération de huit autres détenus. Et George Bush lui-même a été contraint d'accorder, il y a deux semaines, un sursis de trente jours à un prisonnier avant son exécution afin de pratiquer des tests génétiques. «La question qui se pose aujourd'hui est très simple, a résumé l'actrice Susan Sarandon sur CNN, le système judiciaire américain exécute-t-il des innocents?»

Les interrogations ont de surcroît été relayées par la presse, qui, depuis maintenant plusieurs semaines, multiplie les articles sur la peine de mort et les dysfonctionnements du système judiciaire. Dans une récente enquête, le *Chicago Tribune* a révélé que, sur les 131 exécutés au Texas, 40 n'avaient pas bénéficié d'une défense jugée satisfaisante. Jeudi, les télévisions ont, par ailleurs, relayé toute la journée les informations sur l'exécution de Gary Graham.

Elián,
mercredi
à Cuba?

Atlanta (AFP) — À moins d'une décision contraire de la Cour suprême, le petit Cubain Elián González devrait pouvoir rentrer dès mercredi prochain à Cuba, la Cour d'appel d'Atlanta ayant accordé hier une nouvelle victoire à son père dans la bataille qui l'oppose depuis sept mois à sa famille de Miami.

La Cour d'appel d'Atlanta a en effet refusé de réexaminer le dossier de l'enfant et annoncé la levée, le 28 juin, de la mesure judiciaire l'obligeant à rester aux États-Unis. Le grand-oncle d'Elián a cependant décidé de saisir la Cour suprême pour essayer de retarder le retour de l'enfant à Cuba.

Les Cubains en exil ont exprimé leur déception après l'annonce de la décision du tribunal, alors qu'à La Havane le gouvernement a appelé la population à poursuivre la lutte «avec plus de force» pour le retour d'Elián.

«La demande de réexamen est rejetée», a indiqué hier la Cour d'appel d'Atlanta, dont dépend territorialement Miami.

«Toutes les injonctions dans ce cas seront dissoutes mercredi 28 juin 2000 à 4h de l'après-midi. Toutes les nouvelles demandes de délai ou d'injonction doivent être adressées à la Cour suprême des États-Unis», a-t-elle ajoutée.

Troisième défaite

C'est la troisième défaite consécutive en justice pour le grand-oncle d'Elián, Lazaro González, qui réclame de pouvoir demander l'asile politique pour l'enfant de six ans, contre l'avis de son père Juan Miguel González.

Lazaro González avait demandé début juin à la Cour d'appel d'Atlanta de reconsidérer la décision de trois juges de cette même instance qui avaient estimé qu'il ne pouvait pas demander l'asile politique pour Elián.

L'avocat du père d'Elián, Gregory Craig, s'est réjoui de la décision, et indiqué que l'enfant et son père avaient «hâte de reprendre une vie normale avec leurs amis et leur famille».

Le ministre de la Justice (Attorney general), Janet Reno, s'est également félicitée de la décision de la Cour d'appel, exprimant le souhait que «le père et le fils puissent bientôt reprendre ensemble le cours de leur vie».

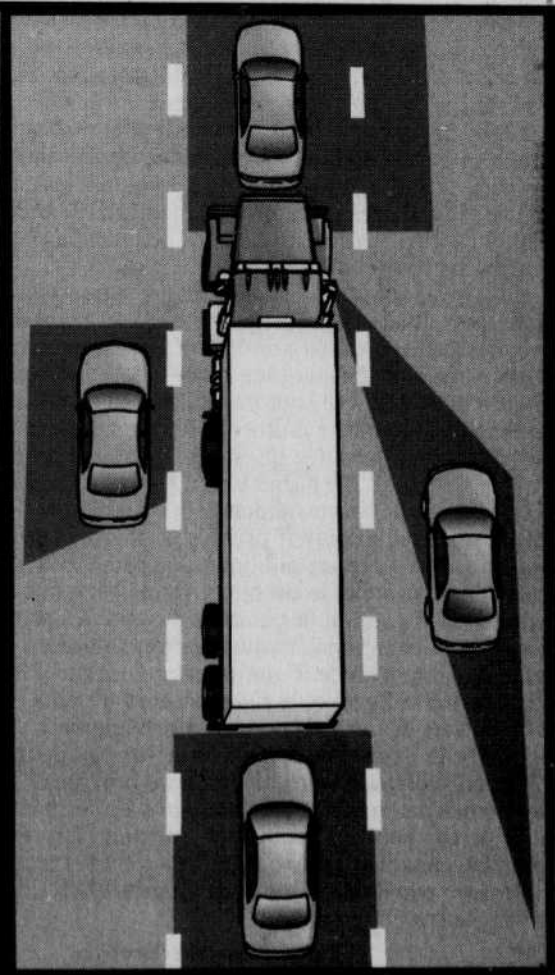
Hier après-midi, le porte-parole de Lazaro González, Armando Gutierrez, a annoncé publiquement à Miami que le grand-oncle d'Elián ferait appel lundi devant la Cour suprême.

Lazaro González, qui habite Miami, avait recueilli Elián, six ans, après son naufrage le 25 novembre au large des côtes de Floride, dans lequel est morte sa mère.

Il avait fallu en avril une intervention musclée des forces de l'ordre pour que le petit garçon soit rendu à son père, venu de Cuba pour le retrouver. Les réactions ont été vives chez les Cubains anticas-tristes de Miami. «C'est un affront à notre communauté et aux souffrances du peuple cubain», a affirmé le président du groupe Frères du salut, José Basulto. «Nous sommes blessés et offensés», a-t-il dit en accusant Washington de «coopérer étroitement avec Cuba».

Parce que les conducteurs de véhicules lourds
ne vous voient pas toujoursles angles
morts,
VOYEZ-Y!En disparaissant du champ de vision d'un conducteur de
camion ou d'autobus, vous êtes dans une zone de danger
où vous ne devez pas rester.

Québec

En collaboration avec
l'industrie du transport routier des personnes
et des marchandises.

É D I T O R I A L

Dix ans plus tard

Le dixième anniversaire de la «mort» de l'Accord du lac Meech n'aura donné lieu qu'à quelques rares et brèves déclarations, exception faite de celles de Brian Mulroney. La plupart des politiciens ont préféré oublier un événement qui ne fait que souligner l'impasse constitutionnelle dans laquelle se trouve toujours le Canada.

Cet anniversaire de Meech est l'occasion pour ses partisans de se faire nostalgiques. Ils nous disent que l'on se serait évité bien des problèmes si cet accord avait été adopté. Avec eux, on peut croire que l'histoire se serait écrite autrement si, ce 22 juin 1990, le premier ministre Clyde Wells avait accepté que se tienne un vote à l'Assemblée législative de Terre-Neuve. L'accord ratifié, les événements auraient certainement pris un autre cours. Meech ne pouvait constituer un coup fatal au mouvement souverainiste, mais peut-être que le référendum de 1995 n'aurait pas eu lieu, lui qui a failli coûter aux adversaires de cet accord ce à quoi ils tenaient le plus: un pays uni.

La déception colorée d'amertume qu'on retrouve chez M. Mulroney dans l'entrevue que nous publions aujourd'hui se comprend. Meech aura été, pour cet apôtre de la réconciliation nationale, un échec d'autant plus difficile qu'il s'est ultimement heurté à la résistance de quelques personnes. Les blâmes qu'il leur adresse sont mérités, bien qu'il faille cependant reconnaître que ces politiciens s'appuyaient sur le sentiment d'un grand nombre, sinon d'une majorité de Canadiens hors Québec.

Les causes de l'échec de Meech sont multiples. On a tout d'abord reproché à cet accord le vice de forme que constituait la négociation qui avait conduit à l'entente conclue le 30 avril 1987 au chalet Willson du lac Meech. Le texte concocté derrière des portes closes par «onze hommes en habit», selon l'expression consacrée, a d'emblée suscité la suspicion. Pourtant, jamais amendement constitutionnel n'aura été l'objet d'autant de débats par la suite. En trois ans, il n'y a rien qui ne fut pas dit sur un texte qui, pourtant, modifiait si peu de choses. Au cours de ce débat, les partisans de Meech réussirent à trouver les accommodements ralliant plusieurs opposants sans toutefois jamais réussir à obtenir l'appui de ceux qui y voyaient une porte d'entrée à un statut particulier pour le Québec.

L'Accord du lac Meech introduisait certes une part de fédéralisme asymétrique, mais une bien petite part. Ainsi, en ce qui avait trait

à la nomination des juges à la Cour suprême, on ne faisait que confirmer une asymétrie existante tout comme en ce qui concernait les pouvoirs du Québec en matière d'immigration. Là où on innovait un peu, c'est à l'égard du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, que l'on proposait d'assortir d'un droit de retrait avec pleine compensation financière des programmes conjoints. Toutefois, ce droit de retrait ne s'appliquait pas aux programmes relevant de champs de compétence partagée, où les programmes conjoints sont les plus fréquents. Quant à la clause de société distincte, il était difficile d'y voir une porte grande ouverte au statut particulier puisqu'il s'agissait d'une clause interprétative. Par définition, on ne pouvait en connaître la portée réelle tant qu'elle n'aurait pas été invoquée devant les tribunaux, ce qui a permis aux adversaires de Meech de dire que la société distincte était pis que diable puisqu'elle risquait de réduire la portée de la Charte des droits.

Dans ce débat, la volonté de réconciliation est vite passée au second plan. S'opposèrent deux visions du Canada, l'uniformité instaurée en dogme par les uns s'opposant à la reconnaissance de la spécificité réclamée par les autres. Le Québec comprit ce 23 juin que le reste du Canada n'était pas prêt à lui faire une place spéciale. La conclusion qu'en tira Robert Bourassa fut que «le Québec est aujourd'hui et pour toujours une société distincte, libre et capable d'assumer son destin».

Dix ans après le choc qu'a constitué l'échec de Meech, le Québec n'a toujours pas choisi son destin et ne semble pas prêt à le faire, pas plus dans le sens de la souveraineté que dans celui du fédéralisme. Il a cependant tenté de se comporter comme une société distincte. Mais lorsque cette société cherche à assumer son destin, elle n'est pas toujours libre de le faire de la manière qu'elle le voudrait, comme le démontrent les multiples chicanes qui l'opposent à Ottawa, tantôt sur la loi sur la clarté référendaire, tantôt sur le programme de congés parentaux.

Rien à l'horizon ne nous laisse espérer qu'un jour ces chicanes pourront prendre fin. On ne retrouve nulle part au Canada anglais, sauf dans le tiers parti qu'est devenu le Parti conservateur et dans des cercles universitaires, l'esprit de réconciliation qui animait Brian Mulroney. Les premiers ministres provinciaux tenteront bien de faire un geste avec la déclaration de Calgary en 1997, mais la timidité avec laquelle ils tendirent la main au Québec fut telle que plus personne n'ose invoquer cette proposition. Et lorsqu'ils eurent l'occasion de faire un nouveau geste et d'appuyer le Québec pour qu'il soit partie de l'entente sur l'union sociale en 1999, ils se défilèrent.

Il y a maintenant 18 ans, depuis le ratriement de la Constitution en 1982, que le Québec vit en marge du reste du Canada et que se renforce la conviction des Québécois de former une société à ce point distincte qu'elle forme «une nation qui doit poursuivre son affirmation», comme le soulignaient encore hier les résultats d'un sondage publiés dans nos pages.

Les sociétés québécoise et canadienne évoluent depuis longtemps en parallèle. Mais au cours des dix dernières années, ces lignes se sont de plus en plus éloignées tant les conceptions que l'on se fait du pays divergent. Si bien qu'il sera de plus en plus difficile, lorsqu'on voudra tenter à nouveau la réconciliation, de trouver les compromis.

Un nouvel accord du lac Meech, si jamais cela devenait possible, devrait aller beaucoup plus loin, du point de vue du Québec, que celui rejeté en juin 1990. Ce n'est pas parce que les enchaînements ont monté mais bien parce que le contexte a évolué et que les problèmes se sont multipliés depuis dix ans. Certes, les questions de sécurité culturelle feraient toujours partie du débat, mais deux grandes questions devraient dominer un ordre du jour éventuel. Il y aurait tout d'abord la question du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, toujours l'objet d'une limitation et instrument privilégié du gouvernement fédéral pour occuper l'espace politique des provinces. À travers cette question se poserait le problème du partage des ressources fiscales. Puis il y aurait la question du rôle des provinces dans le domaine international, auquel la mondialisation donne de plus en plus d'importance. Pour assurer sa sécurité économique et sa sécurité culturelle, le Québec aura de plus en plus besoin d'être partie aux grands accords internationaux.

Une telle négociation n'est bien sûr pas pour demain. Jean Chrétien répétait encore hier qu'il ne croit pas à la solution des problèmes par le biais constitutionnel. En fermant ainsi les yeux pour ne pas voir des problèmes qui sont bien réels, le premier ministre canadien ignore l'une des grandes leçons de Meech, celle tirée par Robert Bourassa en juin 1990. Une autre fois, le réveil pourrait être brutal.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET



LETTRES

Ça n'aurait pas dû tomber

M. Jean-Robert Sansfaçon,

Non seulement troublant mais inacceptable! Un viaduc ne doit pas tomber tout seul. Il y a des causes, et si on ne peut les relier directement à l'un ou l'autre intervenant, alors c'est le groupe qui a failli. Le fait est là: c'est tombé, et ça ne doit pas tomber. C'est renversant d'entendre le ministre de la Justice dire qu'on ne doit pas chercher de coupables. Justement, on doit et il y en a, des coupables. Dans vos remarques, vous oubliez un cas très semblable survenu sur la rivière Moisie, je crois, dans la région de Sept-Îles, il y a quelques années.

Mais ce qui est surprenant, c'est que ça n'arrive pas plus souvent. En effet, on n'a qu'à regarder les chantiers de construction pour voir les risques et dangers qu'on néglige. Dans *Le Devoir*, il n'y a pas longtemps, on montrait une photo spectaculaire d'un immeuble en démolition sur le site de l'agrandissement du Palais des congrès. Personne n'a remarqué, semble-t-il, le danger de la procédure. Présentement, on peut voir que le mur, le long de l'autoroute Ville-Marie, près de ce chantier, pourrait s'effondrer. Est-ce que toutes les mesures de précaution ont été prises? Au coin des rues Université et Viger, on a fait un passage sous la rue Université. Il fallait

voir ça! Je n'utilise plus la station de métro Place-Victoria, je n'ai pas confiance aux travaux qu'on exécute au-dessus. J'ai peut-être tort, mais je suis prudent. Et ce ne sont là que quelques cas.

De façon générale, sur les chantiers de constructions, on perçoit un aspect tiers-mondiste: des indications et signalisations de fortune, de l'équipement souvent vétuste, etc. On n'a pas fini de refaire une route que, déjà, elle est en mauvais état! Il y aurait de beaux sujets d'enquêtes journalistiques dans ce domaine. Au moins, vous attirer un peu l'attention sur le sujet, continuez!

André Goyette
Ingénieur et associé principal
au Conseil Gestion des risques
Montréal, 22 juin 2000

Rester allumés

C'est une chance de vivre dans un pays dont nous ne sommes pas certains du nom. C'est une chance de ne pas savoir si, demain, nous existerons comme peuple. C'est un défi qui nous oblige à toujours demeurer éveillés, curieux, aux aguets.

Nous devons vivre doublement, fortement, intensément, toujours nous interroger. Nous n'avons pas le droit de mettre l'in-

terrupteur de nos têtes en position fermée. Nous devons toujours être allumés, comme le feu de nos ancêtres du paléolithique. Pas de feu, pas de vie. Nous devons toujours entretenir la flamme de notre projet national.

Je n'envie pas les peuples assis, sûrs d'eux-mêmes. Ainsi, je n'envie pas les Américains, étouffés de suffisance, frileux, nombrilistes, incapables par exemple de regarder les cinémas d'ailleurs de peur de devoir se remettre en question. J'envie parfois les Européens, mais seulement quand ils sont capables de garder leurs questionnements existentiels.

Dans la vieille Europe, on naît, on vit, on meurt. C'est la séquence classique.

En Orient, c'est plus subtil: on meurt d'abord, à la suite d'une épreuve féconde, on naît ensuite, on vit enfin, on devient «éveillé». Cette séquence mérite réflexion et méditation.

Aux États-Unis, on gagne d'abord beaucoup d'argent, on commence alors à vivre, on utilise enfin cette vie pour gagner plus d'argent. On tourne en rond: il y a absence de sens.

Au Québec, on cherche d'abord à naître: le premier référendum. On cherche ensuite encore à naître: le deuxième référendum. On naît enfin: le troisième référendum, tout est possible.

Jacques Fournier
Montréal, juin 2000

REVUE DE PRESSE

La décennie perdue

ANTOINE ROBITAILLE

«Oh, des regrets, des regrets, des regrets», chante Alain Souchon. La lecture de plusieurs articles consacrés au dixième anniversaire de la mort de Meech, cette semaine, évoquait ce refrain. Hier, le *Globe and Mail* écrivait que Meech, «c'était une aubaine, compte tenu qu'en échange [de la société distincte], le Québec aurait intégré le giron constitutionnel de 1982».

Laurence Martin, dans le *Halifax Daily News*, affirmait que dix ans après la mort de Meech, «le sujet en tête de liste en matière d'unité nationale, c'est la loi sur la clarté, qui rencontre une forte opposition au Sénat. Alors que Meech était un accord visant à nous rapprocher, la loi sur la clarté se présente comme une procédure de divorce». En somme, selon Martin, la décennie qui s'achève est une «décennie perdue». Chacun des «deux solitudes refuse de faire des concessions» à l'autre. Si les Québécois semblent plutôt «satisfaits au Canada aujourd'hui», c'est surtout parce que l'économie va bien. «Ce n'est pas qu'ils se sentent plus Canadiens qu'avant».

Meech n'aurait pas tout réglé, souligne par ailleurs Martin. «Le Parti québécois n'aurait pas disparu. Les souverainistes prépareraient même une nouvelle liste de demandes à l'endroit d'Ottawa. [...] Si Meech I avait réussi, il y aurait tôt ou tard eu des pressions pour en arriver à un Meech II, une chose que le reste du pays aurait difficilement acceptée».

Andrew Coyne écrivait dans le *National Post* d'hier que selon lui Meech n'aurait pas du tout ouvert une ère de «paix constitutionnelle». Le Québec aurait toujours demandé plus. Sans compter qu'une Constitution canadienne «meechée» aurait entraîné l'organisation de conférences annuelles de premiers ministres provinciaux sur toutes sortes de sujets. Ces conférences auraient progressivement fait glisser le pouvoir exécutif au Canada du cabinet fédéral vers «les mains des premiers ministres provinciaux».

Selon le *National Post*, à notre époque, «le protectionnisme linguistique est un luxe que le gouvernement du Québec ne peut plus se payer». À preuve, d'abord, le procès que des franco-

phones ont intenté à la loi 101 parce qu'elle les empêche d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise «pour qu'ils puissent s'ouvrir des portes dans la nouvelle économie fondée sur Internet», un outil «dominé par l'anglais». Ensuite, il y a ce jugement de la Cour supérieure du Québec, qui a déclaré que l'Office de la langue française n'avait pas le pouvoir d'empêcher des employés d'une entreprise pharmaceutique montréalaise d'utiliser un logiciel en anglais dans le cadre de leurs fonctions.

Selon le *Post*, les start-ups au Québec doivent surmonter plusieurs obstacles bureaucratiques comme la loi 101. «Cela explique le fait que le Québec est la province ayant le plus faible taux d'utilisation d'Internet au Canada», opine le *Post*.

La campagne de l'Alliance canadienne a été un succès. C'est le *National Post* qui l'affirme. Les méthodes de recrutement tordues?

La presse



du Canada

«Certes, il y a eu certains problèmes dans le recrutement des membres, concède le *Post*, mais ce serait une erreur que de laisser des faux pas d'organisation détourner notre attention du plus important accomplissement de ce processus.» C'est-à-dire? «La création d'un nouveau parti de centre-droit viable qui s'opposera au gouvernement libéral, vieux et usé.»

Le *National Post* prétend que «la campagne au leadership a été une affaire nationale dans laquelle tous les Canadiens ont participé» (et même parfois à leur insu!). Ce que l'Alliance a aussi réussi, écrit le *Post*, c'est de donner au pays des figures crédibles de leadership. «Chacun des trois principaux candidats — Stockwell Day, Preston Manning et Tom Long — a apporté des éléments uniques à la course à la direction et, par conséquent, au parti.»

Cependant, selon le *Post*, seulement deux des candidats ont vraiment une chance de devenir premier ministre. Stockwell Day, même s'il est le seul à avoir l'expérience du pouvoir, a trop insisté sur ses valeurs sociales conservatrices pour obtenir un large appui. (Diane Francis, dans le *Post* de jeudi, critiquait durement Day pour avoir affirmé qu'il rendrait l'avortement illégal.) Quant à Preston Manning, il a fait une campagne «d'homme d'État». M. Manning «est une sorte de Moïse du Reform,

un homme qui, grâce à la force de sa volonté et de ses convictions, a convaincu sa tribu de sortir du désert pour l'amener tout près de la terre promise. Si l'on considère cette réussite, et pour poursuivre dans l'analogie, il mérite de guider son peuple dans la traversée de la rivière». Si Moïse n'était pas retenu, le «personnage de Josué, le successeur de Moïse, doit être joué par Tom Long». Selon le *Post*, plus que quiconque lors de cette campagne, «M. Long a légitimé l'Alliance canadienne dans le Canada central et créé une attitude de gagnant au sein du parti».

Pour l'*Ottawa Sun* cependant, le débat des candidats de l'Alliance, parce qu'il s'est tenu au Québec, a bien démontré que seul «Stockwell Day peut s'exprimer de façon éloquent et efficace dans l'autre langue officielle canadienne. [...] Nous croyons qu'il y a plusieurs Québécois dont les convictions conservatrices sur la fiscalité et la société ne sont pas exprimées à Ottawa. Day a démontré qu'il peut parler leur langue. Dans tous les sens du terme.»

Toronto est-elle en déclin culturel? Cette question douloureuse a fait l'objet d'une série fleuve dans le *Globe and Mail* cette semaine. Lundi, le reporter Ray Conlogue écrivait que des chercheurs ont classé 55 métropoles dans deux catégories, alpha et bêta, selon des critères de dynamisme et d'attraits culturels. Dans l'étude, Toronto est classée comme une ville de type «bêta». Ceci fait du Canada «le seul des pays du G7 à ne pas avoir de métropole "alpha"», le seul pays qui, autrement dit, soit dénué d'une ville vraiment intéressante, ayant une personnalité. Conlogue déplore que la Ville reine «ait de petites ambitions». Ce qui s'expliquerait par trois principaux facteurs: le libre-échange en 1989 a américanisé la ville, banalisant celle-ci; l'arrivée au pouvoir des conservateurs de Mike Harris (et de Tom Long) en 1994, ce qui a signifié d'énormes coupes budgétaires dans le secteur de la culture. Et, enfin, l'unification municipale de Toronto en 1998, qui a permis aux représentants des villes de banlieue d'obtenir la balance du pouvoir. Le centre de la ville serait par conséquent laissé à lui-même.

Cette chronique — et son auteur — prendront une pause pour les prochaines semaines.

IDÉES

La médecine à l'aube d'une révolution



La révolution génétique

PAVEL HAMET

M.D., Ph.D., directeur de la recherche au Centre hospitalier de l'Université de Montréal et professeur de médecine à l'Université de Montréal

Le XX^e siècle a connu des progrès extraordinaires en médecine, marqués par la capacité de traiter les maladies infectieuses et de les prévenir à l'aide des vaccins, le traitement du rachitisme par l'alimentation ou encore le développement de la pharmacothérapie pour maîtriser la tension artérielle, qui a conduit à l'élimination de l'hypertension maligne dans les pays industrialisés. De tels progrès, bien sûr, sont liés à de nouveaux dangers et à de nouveaux défis tels que le développement de la résistance aux antibiotiques, les conséquences de la prolongation de la vie sur les coûts de nos systèmes de santé, etc. Malgré tout, il nous apparaît que le principal défi de la médecine contemporaine est lié aux nouvelles connaissances sur le génome humain.

De Louise à Dolly...

Chaque fois que la technologie apporte un changement radical à l'idée que nous nous faisons de la vie, le débat public qui s'ensuit remet en question le bien-fondé, l'éthique et l'utilité d'un tel développement. Tel était le cas pour Louise Brown, conçue en éprouvette et née en 1978, et de qui ses parents ont dit, à son 17^e anniversaire, qu'elle aime la musique bruyante et qu'elle s'habille de façon excentrique comme tous les jeunes de son âge. De fait, Louise a une sœur, conçue elle aussi artificiellement, et aujourd'hui, des centaines de milliers d'enfants ont été conçus *in vitro*.

Objet d'un débat très passionné à ses débuts, la fécondation *in vitro* est devenue, de nos jours, une pratique médicale bien établie. Par ailleurs, depuis quelques années, la biologie a permis de grands progrès dans l'expression de gènes étrangers chez les grands mammifères et dans le clonage de ces derniers. Le premier jalon a été Grace, une chèvre transgénique à laquelle on avait ajouté le gène d'un anticorps humain et qui a servi de modèle dans la fabrication de protéines humaines thérapeutiques par les mammifères.

Par la suite, en 1997, est née Rosie, une vache transgénique pour le gène de l'alpha-lactalbumine humaine, qui ouvrait ainsi la voie d'une véritable humanisation du lait de vache. En effet, les protéines bovines introduites très tôt dans l'alimentation des nouveau-nés sont soupçonnées d'être reliées à plusieurs problèmes de santé, dont une augmentation de la susceptibilité au diabète juvénile.

Puis vint la célèbre Dolly, créée par l'équipe d'Ian Wilmut au Roslin Institute, en Écosse. Dans tout le battage médiatique qui a entouré une telle annonce, on a moins insisté sur le fait que Dolly était plutôt une exception car le clonage des mammifères demeure une technologie difficile qui connaît de nombreux ratés.

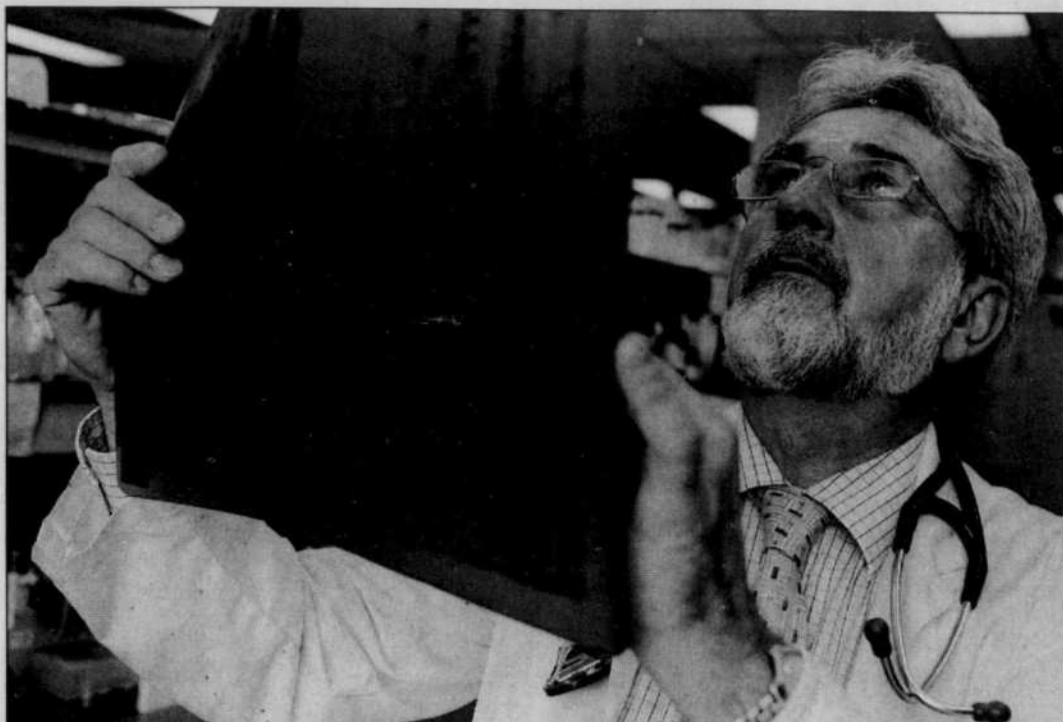
Cette année, la naissance d'un rhésus femelle, Tetra, issue du premier clonage chez les primates, par division d'un embryon cette fois-ci, a été annoncée. Par ailleurs, pour le médecin que je suis et pour les centaines de patients qui attendent qu'un organe soit disponible pour remplacer un rein, un foie, un cœur, etc., le clonage d'organes à partir de cellules souches demeure une option d'avenir et une solution de rechange valable à la transplantation actuelle.

... puis à Melissa

D'autres applications des technologies de la reproduction sont maintenant possibles, notamment dans le domaine de la prévention de la transmission de maladies génétiques mortelles. Le premier exemple est sans doute celui de Melissa. Les parents de cette petite Louisianaise avaient eu un premier enfant atteint de la maladie de Tay-Sachs, un désordre métabolique héréditaire toujours mortel, et, après la douleur de son décès, ont désiré avoir un autre enfant, mais cette fois avec la certitude qu'il ne serait pas atteint de cette terrible maladie.

Bien entendu, le dépistage prénatal et l'avortement en cas de présence du gène défectueux étaient possibles, mais cette option était inacceptable pour ce couple de fervents catholiques. Or les médecins ont suggéré le diagnostic préimplantatoire. Cette technologie fait appel à la fécondation *in vitro* où, au stade embryonnaire de huit cellules, on en prélève une (sans qu'il y ait de conséquences pour l'enfant à naître) et on procède à la détermination de la présence ou de l'absence de la mutation causant la maladie. On choisit ainsi les embryons qui ne sont pas porteurs du gène morbide. Ainsi est née Melissa, une fillette qui se porte à merveille et qui a maintenant quatre ans. Oui, il s'agit d'une sélection. Un débat public est donc nécessaire avant d'accepter une telle approche qui pourrait fournir une occasion extraordinaire de diminuer le fardeau des maladies génétiques de notre espèce.

La médecine des 50 dernières décennies nous a permis de sauver des vies mais a hélas alourdi notre bagage génétique en permettant aux individus atteints d'une maladie génétique de la transmettre aux générations futures. Pensons seulement aux malformations cardiaques héréditaires, à la fibrose kystique, à la phénylcétonurie et à d'autres maladies où la médecine a permis aux personnes atteintes de vivre une vie normale, de fonder une famille et de faire des enfants. Alors que la science est responsable en partie de l'augmentation de la prévalence de défauts génétiques dans la population, elle seule permettra de renverser une telle tendance.

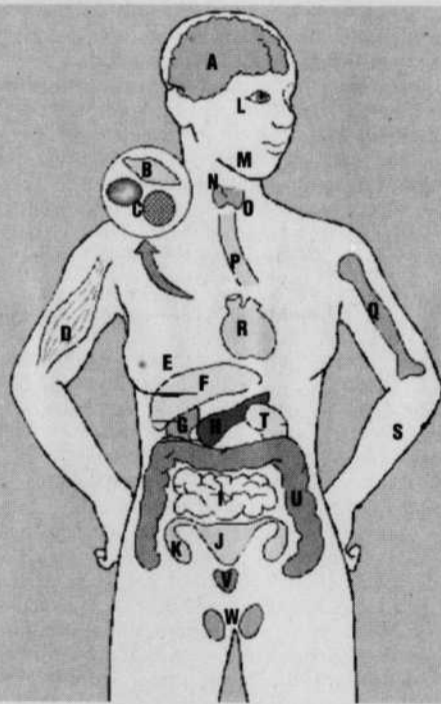


ÉRIC ST-PIERRE LE DEVOIR

Le Dr Pavel Hamet est directeur de recherche au Centre hospitalier de l'Université de Montréal et professeur à la faculté de médecine de cette institution. Il est également directeur du Laboratoire de médecine moléculaire du centre de recherche et membre du Service d'endocrinologie, métabolisme et nutrition. Il est l'auteur et le coauteur de plus de 325 manuscrits publiés dans des revues et journaux scientifiques. Il a également fondé la revue *Hypertension Canada* en 1986. Ses recherches ont permis de faire avancer les connaissances dans le domaine de l'hypertension et des maladies cardiovasculaires. Après avoir complété des études à l'université Charles de Prague, Pavel Hamet émigre au Canada où il s'inscrit simultanément au doctorat en médecine expérimentale à McGill et en endocrinologie à l'Université de Montréal. Il débute sa carrière à l'Institut de recherches cliniques de Montréal pour ensuite passer au Centre de recherches de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il a été l'un des premiers, dans le domaine de l'hypertension, à observer la communication cellulaire avec l'ensemble de l'organisme. Ses recherches sont maintenant tournées vers la compréhension des maladies polygéniques, sur fond de progrès génétiques impressionnants.

Nombre de gènes

A	Cerveau	67 679
B	Muscles fins	297
C	Cellules sanguines	23 505
D	Muscles squelettiques	4693
E	Poitrine	4061
F	Foie	37 807
G	Vésicule biliaire	3754
H	Pancréas	5534
I	Petit intestin	1009
J	Utérus	6392
K	Ovaires	3848
L	Œil	1932
M	Glandes salivaires	186
N	Glandes parathyroïdes	197
O	Glande thyroïde	2381
P	Œsophage	194
Q	Os	5736
R	Cœur	9400
S	Peau	3043
T	Reins	3213
U	Colon	4832
V	Prostate	7971
W	Testicules	7117



TRADUIT ET ADAPTÉ DE HUMAN GENETICS, 1999

Sans connaître leur nombre exact, nous avons maintenant une bonne idée du nombre de gènes fonctionnels dans les différents organes du corps humain. On y remarque de grandes disparités, selon les organes, comme le démontre notre illustration.

Connaître l'être humain de l'intérieur

Les connaissances anatomiques, c'est-à-dire la description de la composition non seulement de l'extérieur mais aussi de l'intérieur de l'être humain, datent des débuts de la médecine. Ainsi, déjà, Imothenp, grand médecin, architecte de l'Égypte des pharaons et bâtisseur de la pyramide de Saqqarah, nous a laissé de remarquables descriptions des organes internes. Dans la continuité des travaux d'Imothenp et de Léonard de Vinci, à la Renaissance, nous en sommes aujourd'hui à modifier radicalement la description de l'homme par une nouvelle anatomie constituée de séquences de quatre lettres, A, C, G et T, qui représentent les bases constituant l'ADN.

Si l'observation des symptômes nous a été enseignée, d'abord par les médecins de l'Antiquité, tels qu'Imothenp et Hippocrate et, ensuite, par les brillants maîtres de la médecine de l'époque contemporaine, le médecin d'aujourd'hui va devoir prendre conscience que sa profession change puisque les signes et symptômes seront désormais des phénotypes, c'est-à-dire l'expression extérieure de l'interaction entre les gènes et l'environnement.

À la base de chacun des phénotypes, il y a au moins deux composantes: les déterminants génétiques et l'environnement. Ainsi, la fièvre est un symptôme dont l'origine se situe dans les gènes qui sont responsables de son intensité et de sa durée, le tout étant modulé et provoqué par l'environnement: le stade de l'infection, la charge microbienne, l'état nutritionnel de l'individu, l'immunité acquise lors d'expositions antérieures au même micro-organisme. Évidemment, certaines maladies ou certains problèmes médicaux sont largement reliés à l'environnement comme, par exemple, l'accident d'automobile et les fractures qui en résultent. Toutefois, on peut parfois y retrouver des facteurs déterminés génétiquement, comme la fragilité osseuse.

D'autres maladies sont essentiellement génétiques, comme la fibrose kystique, dont la sévérité et l'âge d'apparition ne sont pas seulement reliés au type de mutation mais aussi fortement modulés par d'autres gènes de l'individu atteint et par son environnement. Certaines maladies telles que les complications cardiovasculaires comme l'infarctus, dont l'origine génétique reste à déchiffrer, sont plus fréquentes chez les individus provenant d'un milieu socioéconomique plus faible. Ces maladies constituent un exemple extraordinaire de l'interaction de la génétique et de l'environnement. La compréhension de ces interactions sera très précieuse dans la mise en place de nouvelles politiques de santé publique et de prévention dans notre société vieillissante où les coûts grandissants du système de santé sont une préoccupation de plus en plus importante.

Au Québec, nous avons l'expertise, les connaissances et une occasion historique de faire, plus rapidement qu'ailleurs, d'importantes découvertes dans ce domaine

Quelles sont les attentes de la médecine face à l'obtention de la séquence complète du génome humain? Tout d'abord, on s'attend à une amélioration de la compréhension de la maladie et de son développement. Ceci n'est pas seulement un exercice intellectuel car c'est seulement avec des connaissances approfondies de la maladie et de ses origines que nous pouvons envisager la mise au point de nouvelles approches thérapeutiques.

De plus, on s'attend à augmenter notre compréhension des gènes liés à la susceptibilité aux complications. On pourrait ainsi comprendre les mécanismes qui font que certains diabétiques développent des atteintes rénales ou oculaires menant à l'insuffisance rénale ou à la cécité tandis que d'autres échappent à de telles complications. On pense qu'en plus de l'environnement, soit, ici, le contrôle strict de la glycémie, la susceptibilité génétique joue un rôle dans le développement de ces complications.

Enfin, nous sommes aussi intéressés — et c'est mon principal défi personnel — à la découverte des gènes liés à la sensibilité à certaines conditions environne-

mentales qui peuvent être préjudiciables ou favorables. En effet, pourquoi certains sujets sont-ils plus sensibles au stress que d'autres? Pourquoi le sel augmente-t-il la tension artérielle chez certains individus tandis que d'autres ne sont pas affectés par les abus de sel? Pourquoi le même niveau d'exercice physique entraîne-t-il une meilleure performance chez certains?

Médecine génique, thérapie génique

Nous proposons l'expression «médecine génique» pour décrire l'application des connaissances sur les gènes à la médecine. En plus d'une meilleure compréhension de l'origine de la maladie, discutée plus haut, ce terme inclut le diagnostic moléculaire. Dans cette dernière discipline, on est à mettre au point des méthodes pour dépister des différences génétiques entre les individus.

Un exemple pertinent est celui de certaines mutations d'un gène de susceptibilité au cancer du sein et des ovaires, présentes uniquement chez les Canadiennes françaises et décrites par des équipes des universités de Montréal, Laval et McGill. La découverte de ces mutations devrait nous permettre d'identifier les familles porteuses de ce gène de susceptibilité au sein de notre population pour offrir un suivi plus serré et, éventuellement, des stratégies ciblées de prévention.

On s'attend par contre à ce que plus d'un gène détermine la susceptibilité à la plupart des maladies. Le dépistage de telles signatures génétiques doit être d'abord conçu et validé dans un milieu universitaire avant d'être appliqué à la population en général. En outre, dans tous les cas, on doit clairement réfléchir et s'interroger sur la pertinence d'appliquer tel ou tel test génétique en se basant sur les possibilités réelles d'intervention thérapeutique ou prophylactique tout en s'assurant que la mutation soit bien reliée à la maladie étudiée.

Nous faisons toutefois face à un nouveau problème de taille: la détection d'un gène de susceptibilité fournit des renseignements sur l'ascendance et la descendance des individus testés. Nous pouvons aussi influencer le devenir des individus puisque de telles données pourraient leur porter préjudice si les employeurs ou les assureurs y avaient accès. Toute la société sera donc interpellée dans la réflexion sur ce défi éthique.

Nous voici donc aux portes d'une médecine basée sur des signes prédictifs et orientée vers des interventions prophylactiques et thérapeutiques individualisées. Par exemple, on assiste à l'émergence de la pharmacogénétique. Cette nouvelle discipline devrait permettre de diminuer et même d'éviter l'administration de médicaments aux individus qui les métabolisent mal et qui n'en subissent que les effets secondaires, voire de déterminer qu'un médicament serait particulièrement efficace pour une certaine fraction de la population tandis qu'un deuxième le serait pour une autre.

Par contre, un autre domaine prometteur, celui de la thérapie génique, voit présentement son développement ralentir. En effet, l'enthousiasme suscité il y a quelques années par cette nouvelle approche thérapeutique est présentement tempéré par les échecs des protocoles initiaux. Les chercheurs ont aussi pris conscience que rien ne permet de croire que le développement de l'utilisation des gènes comme médicaments soit plus rapide que la mise au point de médicaments conventionnels, qui requiert presque une génération. La thérapie génique verra toutefois le jour. De plus, la connaissance des gènes et de leur fonctionnement ouvrira la voie au développement de pharmacothérapies classiques pour moduler le fonctionnement de certains gènes.

Les maladies cardiovasculaires et l'hypertension artérielle

De nos jours, la majeure partie des découvertes sur les facteurs génétiques est reliée à des maladies associées à un seul gène, dites maladies monogéniques, telles que la fibrose kystique, la tyrosinémie, la phénylcétonurie et la maladie de Tay-Sachs. Nous avons depuis peu la capacité de découvrir les composantes génétiques de maladies complexes telles l'insuffisance cardiaque, l'athérosclérose et l'hypertension. Ces maladies dites polygéniques sont associées à plusieurs gènes qui sont en interaction importante avec l'environnement de l'individu.

Au Québec, nous avons l'expertise, les connaissances et une occasion historique de faire, plus rapidement qu'ailleurs, d'importantes découvertes dans ce domaine. C'est pour cette raison que les chercheurs du CHUM, du Complexe hospitalier de la Sagamie, du Massachusetts Institute of Technology et du Collège médical de Milwaukee se sont associés dans un projet de recherche sur la génétique des maladies cardiovasculaires, qui nous permettra de mettre en valeur le patrimoine génétique extrêmement riche de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le Dr Daniel Gaudet, de Chicoutimi, a contribué, par son approche communautaire, au lancement d'un projet subventionné par les National Institutes of Health des États-Unis et le Conseil de recherches médicales du Canada, qui détermine, de façon systématique, les phénotypes du système cardiovasculaire pour les relier au génotype.

Ainsi, nous avons déjà pu observer qu'un des gènes impliqués dans l'équilibre pondéral détermine la forme de l'obésité chez les hypertendus saguenéens. Grâce à l'existence des registres généalogiques du fichier BALSAC, mis en place par l'Institut interuniversitaire de recherches sur les populations, nous avons déterminé que les individus minces avec hypertension sont cent fois plus apparentés entre eux que la population en général. Une telle approche devrait permettre la découverte de gènes ancestraux pour ensuite déterminer de meilleures cibles thérapeutiques et prophylactiques.

Non à la discrimination

De toute évidence, les pressions de l'opinion publique pourraient mettre un frein à de tels développements. Nous croyons que ceci se ferait au détriment de nos concitoyens atteints de maladies chroniques, dont les perspectives de guérison sont étroitement reliées à l'avancement de nos connaissances en génétique. Pour s'assurer que la population puisse bénéficier de ces connaissances, il nous faut un débat éclairé et ouvert afin de s'assurer que nos sociétés développent les outils juridiques, moraux et logistiques pour empêcher une nouvelle forme de discrimination qui reposerait sur les données génétiques des individus.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (communis). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Héroux, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Philippe Gagné, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Béard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danièle Rossel, LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

L'horaire détaillé de la
Chaîne culturelle
aujourd'hui, en page 8 de
L'Agenda du Devoir

CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

pas parce qu'ils veulent faire des changements constitutionnels.

Pour Jean Chrétien, le «séparatisme» est un mal récurrent qui a toujours existé et sera toujours là. «Je ne crois pas qu'on pourra rendre tout le monde heureux par des changements constitutionnels. [...] Des séparatistes, il y en a au Québec depuis longtemps. Il y a une résolution de l'Assemblée nationale à l'époque de Mercier qui demandait la séparation.»

Plus tard dans l'après-midi, Jean Chrétien a d'ailleurs eu la chance d'admirer deux viraux légusés par cet ancien premier ministre du Québec à la petite église de Tourouvre, un village de Normandie. Accueilli par une foule joyeuse et une nuée de drapeaux canadiens, il venait annoncer la création de la Maison de l'émigration française au Canada pour laquelle l'ambassade canadienne a déjà versé 60 000 \$.

Le musée veut retracer la descendance des 240 habitants qui ont quitté la petite province du Perche entre 1634 et 1650 pour peupler la Nouvelle-France. Ces émigrants ont donné naissance aux familles Giguère, Gagnon, Cloutier, Rivard, etc. Certains évaluent à 1,5 million le nombre des descendants de ces premiers colons, sans qu'on sache trop comment ont été réalisés ces calculs, admet Michel Ganivet du journal local.

Le policier municipal distribuait les fanions devant la mairie pendant qu'une police montée, en habit d'apparat, se faisait photographier avec les enfants eux aussi habillés de rouge. Un villageois avait sorti son t-shirt du Québec alors que les maires avaient revêtu leurs écharpes tricolores. Le tout sur quelques vieux enregistrements de Beau Domme.

Le musée est depuis longtemps l'objet d'escarmouches entre les associations rivales Orne-Québec et Perche-Canada. En 1987, un minuscule musée a été inauguré, le Musée de l'émigration percheronne. Lorsque le projet d'agrandissement fut soumis à la délégation générale du Québec à Paris, celle-ci proposa de parler plutôt d'émigration «en Nouvelle-France» ou en «Amérique» puisque le Canada a été fondé en 1867. Il est aujourd'hui question d'émigration «en Canada».

En cette veille de la Saint-Jean-Baptiste, a dit Jean Chrétien, ces colons percherons ont réussi. «Leur rêve d'implanter le français en terre d'Amérique a été accompli.» Le premier ministre a d'ailleurs découvert qu'un de ses ancêtres venait de la région. C'est aussi le cas de Céline Dion, dont l'ancêtre a construit l'escalier de l'église de Tourouvre.

Pour le président du regroupement des communes de cette région pauvre, la venue du premier ministre représente un encouragement. Personne ne sait cependant d'où viendront les fonds nécessaires à la construction du musée.

En descendant de l'estrade, Jean Chrétien a précipité l'annonce officielle de la nomination à Paris de son neveu Jean Chrétien, qui remplacera l'ambassadeur Jacques Roy. Plus tôt, le premier ministre avait maladroïtement annoncé la nouvelle à des hommes d'affaires sans réaliser que des journalistes l'écoutaient. Ottawa tardait à confirmer cette nomination en attendant les lettres d'agrément de Paris.

Interrogé sur les sondages qui prédisent que les libéraux auront des difficultés à se faire élire au Québec s'il reste chef de parti, Jean Chrétien a dit qu'il n'y a pas seulement le Québec. Il y a des élections dans tout le Canada. Il faut garder l'équilibre et se faire élire partout au Canada. Moi, j'ai un mandat clair de mon parti de 91 %.

Dans la matinée, le premier ministre a visité le siège de l'OCDE à Paris. Ce matin, il quittera la France pour participer au sommet Canada-Union européenne à Lisbonne. Avant, il plantera symboliquement un érable à Versailles pour souligner un don de 3000 arbres du Canada afin de remplacer ceux qui sont tombés dans le parc lors de la tempête de cet hiver.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MEECH

SUITE DE LA PAGE 1

ministre de Terre-Neuve à cette époque, Clyde Wells, qu'il tient pour les responsables de l'échec, il y a maintenant dix ans. «Ce ne sont pas les Canadiens qui ont rejeté Meech, ce sont quelques politiciens qui l'ont saboté. L'histoire portera un jugement extrêmement sévère à leur égard», dit-il.

«Ces gens-là, ils ont beaucoup de mal à se défendre aujourd'hui. Et ce sera pour eux de plus en plus difficile. Devant l'histoire, je pense qu'ils ont un problème sérieux.» La preuve, c'est le référendum de 1995. «On est passé à un cheveu, à quatre dixièmes de un pour cent, de perdre le pays, expose-t-il, avec sa voix grave qui résonne au téléphone.

Le sabotage de Meech par «Jean Chrétien et ses alliés»

a privé le Canada du principal avantage de l'accord: la signature du Québec au bas de la Constitution

Quelques jours avant le scrutin, M. Chrétien a dit, en larmes, à ses députés, qu'il avait perdu le pays. Il aurait pu éviter tout cela avec un peu de vision, un peu d'ouverture et de leadership dans le dossier de Meech.»

M. Mulroney affirme avoir prédit, cinq ans auparavant, ce qui est survenu en 1995. «J'avais dit, dans un discours: si un jour M. Parizeau tient un référendum, lorsque vous suivrez avec vos enfants le dévoilement du résultat à la télévision, une pensée traversera votre esprit, et une seule; ne croyez-vous pas que l'on aurait pu éviter tout ça pour le prix modeste de l'Accord du lac Meech?»

Cinq conditions minimales

Le 30 avril 1987, au terme d'une conférence réunissant M. Mulroney et les dix premiers ministres provinciaux à la Maison Wilson, le chalet du lac Meech, dans l'Outaouais québécois, les onze chefs de gouvernement annonçaient une entente portant essentiellement sur cinq éléments. Ceux-ci avaient été présentés par le gouvernement de Robert Bourassa comme les conditions minimales auxquelles le Québec accepterait de signer la Constitution de 1982 que l'Assemblée nationale n'avait jamais et n'a toujours pas reconnue, même si elle a force de loi ici comme ailleurs au Canada.

M. Mulroney affirme que «on respecte de plus en plus les principes de Meech» dix ans après, même si le texte de l'accord n'a pas été enchâssé dans la Constitution. La reconnaissance du Québec comme société distincte avait une valeur symbolique, mais c'était aussi une clause qui devait servir à l'interprétation, par les tribunaux, de la portée de la Charte canadienne des droits et libertés dans les domaines qui touchent la langue, la culture et le droit civil.

Or cette reconnaissance est devenue implicite dans la jurisprudence des tribunaux, allègue M. Mulroney. Ce dernier cite feu le juge en chef du Canada Brian Dickson qui, dans un discours prononcé en 1996, déclarait qu'«en fait, les tribunaux interprètent déjà la Charte des droits et la Constitution en tenant compte du rôle distinctif du Québec dans la protection et la promotion de son caractère francophone. L'enchâssement de la reconnaissance formelle du caractère distinctif du Québec, ajoutait le juge, ne nous éloignerait pas beaucoup des pratiques actuelles des tribunaux».

D'ailleurs, M. Mulroney fait remarquer qu'au lendemain du référendum de 1995, M. Chrétien a fait adopter par la Chambre des communes une résolution reconnaissant le Québec comme une société distincte. Il a aussi fait adopter une loi donnant au Québec et aux autres régions un droit de veto constitutionnel, qui était un autre élément de l'Accord du lac Meech.

Le gouvernement libéral a également accepté, dans l'entente sur l'union sociale, de limiter son pouvoir de dépenser dans les sphères de compétences provinciales, troisième élément de Meech. Une entente a été renouvelée donnant au Québec le pouvoir de sélectionner ses immigrants, et il y a toujours trois juges du Québec à la Cour suprême, comme le voulait aussi l'Accord du lac Meech.

Certes, ces dispositions ne sont pas devenues des garanties écrites dans la Constitution, reconnaît M. Mulroney. Mais dans la pratique, ceux qui s'opposaient à l'accord ont accepté d'en appliquer les principes. S'ils n'avaient pas fait campagne contre cette entente à l'époque, le Canada bénéficierait en plus de la réconciliation nationale qui en aurait découlé, plaide-t-il.

Le rôle de Jean Chrétien et l'héritage de Trudeau

Au fil des trois années qui suivirent l'accord de



Le premier ministre Brian Mulroney félicite Robert Bourassa après la signature de l'Accord du lac Meech au cours d'une cérémonie tenue à Ottawa le 9 juin 1990. L'entente devait échouer fin juin.



Juin 1990: les premiers ministres du Manitoba, Gary Filmon, et de Terre-Neuve, Clyde Wells (à gauche), arrivent à la conférence des premiers ministres à Ottawa. Brian Mulroney les considère aujourd'hui comme les artisans de l'échec de l'Accord du lac Meech.

1987, divers opposants se sont manifestés. Parmi eux, Jean Chrétien avait émis, durant la campagne au leadership du Parti libéral du Canada, des réserves sérieuses principalement quant à l'impact de la clause de société distincte sur l'interprétation de la Charte des droits.

Il faut se rappeler que la charte et la Constitution de 1982 avaient été l'œuvre de Pierre Elliott Trudeau et de son lieutenant Jean Chrétien, alors ministre de la Justice dans le cabinet fédéral. La démarche de l'Accord du lac Meech avait été présentée par Brian Mulroney comme une façon de réparer l'erreur de 1982, c'est-à-dire le rapatriement unilatéral et l'adoption d'une Loi constitutionnelle sans l'accord du Québec. En quelque sorte, M. Mulroney s'attaquait à l'héritage Trudeau. Et Jean Chrétien se portait à sa défense.

On dit que, sur les derniers milles, M. Chrétien a plutôt tenté de rallier les opposants en faveur de l'Accord du lac Meech. M. Mulroney retient surtout le fait que «M. Chrétien a participé à l'entreprise de démolition».

Ironie du sort, d'ailleurs, l'héritage de M. Trudeau a peut-être nué à l'adoption de l'Accord du lac Meech, croit M. Mulroney. En effet, en décembre 1988, le gouvernement de Robert Bourassa avait adopté la loi 178 qui, malgré la décision de la Cour suprême du Canada, maintenait l'interdiction de l'affichage commercial extérieur dans une autre langue que le français. Pour ce faire, M. Bourassa avait invoqué la clause dite «nonobstant» de la Charte des droits, qui permet de soustraire une loi de l'application de la charte.

«Dans le reste du Canada», dit M. Mulroney, on croyait que cela était possible à cause de la clause de so-

ciété distincte de l'Accord du lac Meech alors que la clause nonobstant était dans la Constitution de M. Trudeau. On me reprochait d'avoir fait une concession au Québec alors que la concession la plus importante dans l'histoire du Canada, c'est la clause nonobstant cédée aux provinces par M. Trudeau», dit-il, en ponctuant son propos d'un rire jaune.

Au début de juin 1990, après avoir adopté une annexe à l'Accord du lac Meech pour satisfaire certains opposants, les onze premiers ministres ont fait une deuxième fois l'unanimité en faveur du document. Il restait au Nouveau-Brunswick (qui ratifia l'entente quelques jours plus tard), à Terre-Neuve et au Manitoba à l'approuver en assemblée législative.

Au terme du délai légal de trois ans, le 22 juin, l'assemblée législative du Manitoba n'avait toujours pas soumis l'accord au vote, le député amérindien Elijah Harper refusant, jour après jour, en levant une plume d'aigle pour signaler son opposition, de laisser l'entente être soumise aux voix. Il fallait l'unanimité de la Chambre.

M. Mulroney ne jette aucun blâme sur M. Harper. Il affirme qu'il aurait été possible de contourner cette difficulté avec un peu de temps puisque les trois chefs de partis manitobains (MM. Filmon et Doer et Mme Carstairs) s'étaient engagés à le faire adopter. Aux yeux de l'ancien premier ministre, le fossoyeur de l'Accord du lac Meech, c'est Clyde Wells, le premier ministre de Terre-Neuve, qui s'était engagé par écrit, le 9 juin, à soumettre l'accord au vote, mais qui mit fin plutôt aux travaux de l'assemblée législative le 22 juin au soir sans l'avoir fait. C'est par ce geste que Meech est tombé, soutient M. Mulroney.

Or M. Wells était un allié de Jean Chrétien. Le 23 juin, les libéraux fédéraux sont réunis au Saddledore de Calgary pour un congrès au leadership. Wells s'y présente et, devant des caméras de télévision, fait l'accroche à M. Chrétien qui le remercie «pour tout ce qu'il avait fait». Deux députés libéraux démissionnent et vont rejoindre plus tard Lucien Bouchard pour fonder le Bloc québécois.

Le lundi suivant, entre 200 000 et 350 000 Québécois déambulent dans les rues de Montréal sous une mer de drapeaux fleurdelisés. Depuis, jamais un parti fédéraliste n'a pu faire élire une majorité de députés au Québec, ni aux élections fédérales ni aux élections québécoises.

Il faudra une nouvelle génération de politiciens

Aujourd'hui, M. Mulroney croit qu'une réconciliation nationale est toujours possible. Mais, dit-il, «je pense que ça va passer par un changement de leaders, un changement de génération. Quand il y aura un gouvernement fédéraliste à Québec, le gouvernement canadien pourra, avec les autres provinces, trouver une nouvelle formule. Pas Meech, je pense que la période Meech est périmée».

A cet égard, «c'est évident que M. Chrétien est un obstacle important». Sa présence affaiblit la position fédéraliste au Québec, dit-il, parce que M. Chrétien est la cible de critiques pour son rôle en 1982 et en 1990.

ALLIANCE

SUITE DE LA PAGE 1

il n'a pas pu expliquer ce qui avait changé entre hier et le moment où Tom Long s'est excusé pour les techniques de recrutement discutables de son équipe. M. Long avait soutenu que ses organisateurs avaient complété leurs vérifications et identifié 700 personnes inscrites sur la liste de membres contre leur gré ou à leur insu. Ken Kalopsis n'a pas voulu commenter cet écart, réitérant sa confiance dans le candidat ontarien.

Il a toutefois confirmé que le vote téléphonique avait été suspendu dans la région de Gaspé, le temps d'annuler les numéros d'identification des membres radiés. Il a repris depuis. Mais personne n'a compris comment on avait pu suspendre le vote dans une région alors que le parti se disait toujours incapable hier de donner les résultats du vote téléphonique par comtés.

En ce qui a trait au nettoyage des listes ailleurs au pays, M. Kalopsis a soutenu que les vérifications se poursuivaient. Le problème est que le vote par téléphone est déjà commencé, et M. Kalopsis a reconnu qu'il serait impossible d'annuler un NIP qui aurait déjà été utilisé pour voter. «Une fois qu'un vote est enregistré, on ne peut plus rien faire», a-t-il dit.

Toute cette confusion laisse planer un doute sur la légitimité du résultat du premier tour qui prend fin demain. On doit savoir demain soir si un des cinq candidats a récolté plus de 50 % des voix ou si un second tour sera nécessaire, le 8 juillet. Si l'écart entre les deux premiers candi-

datés qui passeraient au second tour et le troisième candidat est important, une partie de la controverse perdra de sa vigueur. Mais si l'écart est très mince ou si un candidat arrache la victoire par une maigre majorité, ses adversaires pourraient remettre en cause le scrutin.

MM. Manness et Kalopsis ont refusé de commenter cette hypothèse. Selon eux, le vote se déroulera correctement car les personnes qui n'avaient pas reçu leur numéro d'identification pour voter par téléphone devaient l'avoir reçu hier. Sinon, elles pouvaient s'adresser au parti au moyen d'une ligne sans frais. De plus, le parti faisait des appels pour rejoindre les cas plus problématiques. On tentait de faire de même pour les personnes ayant été orientées vers le mauvais bureau de scrutin.

Mais de nouveaux problèmes surgissent hier. Des membres ont reçu des NIP incomplets. D'autres, dans les régions de Sudbury et Victoria et dans une partie du Manitoba, ne pouvaient voter par téléphone, la compagnie qui pilote le système de vote à distance n'ayant pas conclu d'ententes avec les petites compagnies de téléphone locales. MM. Manness et Kalopsis ont dit que ce problème était en voie d'être réglé.

Les cinq candidats se sont faits discrets hier, consacrant l'essentiel de leur temps à se préparer pour leur dernier discours de la campagne, qu'ils ont livré hier soir. Le vote prend fin aujourd'hui et les résultats seront connus en soirée, tombés dans le parc lors de la tempête de cet hiver.

SUITE DE LA PAGE 1

Grâce aux liens d'amitié que Le Devoir entretient avec le quotidien Le Monde, nous publierons à la mi-juillet, en rafale, les portraits de personnages historiques ayant vécu vers l'an 1000 de notre ère. Un grand Viking, une romancière japonaise, un pape, un savant... douze portraits extraordinaires que vous prendrez plaisir à découvrir chaque jour pendant la période des vacances de la construction.

Par ailleurs, cadeau pour les dizaines de milliers de lecteurs qui nous accompagneront cet été, il nous fera plaisir d'accueillir dès la semaine prochaine un nouveau chroniqueur en la personne de Serge Bouchard, celui qu'il nous plaît de qualifier d'anthropologue du quotidien. Conférencier, auteur de plusieurs ouvrages dont *L'homme descend de l'ours* et *Le Moineau domestique*, dont la ré-édition a servi de prétexte pour l'interview qui paraît aujourd'hui dans le cahier Livres, Serge Bouchard saura nous séduire par son regard toujours particulier sur la vie. A ne pas manquer, chaque lundi de l'été, mais exceptionnellement mardi de la semaine prochaine, à cause du congé de la Saint-Jean.

ÉTÉ

Comme les années passées, Le Devoir sera évidemment de tous les grands événements de l'été, du Festival de jazz au Festival des films du monde, en passant par Juste pour rire, les FrancoFolies et le Festival d'été de Québec. Vacances ou pas, Le Devoir y sera!

Tout cela et plus encore viendra s'ajouter à ce qui n'a pas attendu la Saint-Jean pour jouer à l'été, que l'on pense à *La cuisine au barbecue* préparée par le réputé chef de l'Académie culinaire Jean-Louis Thémis ou à la très fleurie rubrique *Jardinage* de Danielle Dagenais. Et depuis samedi dernier, comme pour prouver à qui en douterait encore que lecture d'été n'est pas nécessairement synonyme de légèreté, vous avez la possibilité de suivre notre grande série estivale hebdomadaire, «La révolution génétique», dans laquelle des scientifiques et des intellectuels de grande réputation vous entretiennent à tour de rôle des bouleversements en cours dans le monde de la recherche en génie génétique, des craintes et des espoirs qu'ils ne manquent pas de susciter.

Qu'il pleuve ou qu'il fasse beau, l'été sera chaud au Devoir et nous vous invitons à le vivre avec nous, entre amis.

Jean-Robert Sansfaçon